

Cote du document: EB 2011/103/R.9
Point de l'ordre du jour: 7 a)
Date: 24 août 2011 **F**
Distribution: Publique
Original: Français



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

République du Bénin

Programme d'options stratégiques pour le pays

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Ndaya Beltchika
Chargée de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2771
courriel: n.beltchika@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
Fonctionnaire responsable des organes
directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent troisième session
Rome, 14-15 septembre 2011

Pour: **Examen**

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Cartes du pays indiquant les zones d'intervention du FIDA	iv
Résumé de la stratégie pour le pays	vi
I. Introduction	1
II. Le contexte du pays	1
A. Économie, agriculture et pauvreté rurale	1
B. Politiques, stratégies et contexte institutionnel	3
III. Enseignements tirés de l'expérience du FIDA dans le pays	6
A. Résultats, impact et performance des opérations antérieures	6
B. Enseignements tirés	7
IV. Cadre stratégique du FIDA pour le pays	8
A. Avantage comparatif du FIDA	8
B. Objectifs stratégiques	8
C. Perspectives d'innovation	10
D. Stratégie de ciblage	10
E. Articulation au niveau des politiques	11
V. Gestion du programme	11
A. Gestion du COSOP	11
B. Gestion du programme de pays	12
C. Partenariats	12
D. Gestion des savoirs et communication	13
E. Cadre de financement SAFP	13
F. Risques et gestion des risques	14
Appendices	
I. Processus de consultation pour l'élaboration du COSOP	1
II. Situation économique du pays	2
III. Cadre de gestion des résultats du COSOP	3
IV. Cadre de gestion des résultats du précédent COSOP	5
V. Réserve de projets	7
Dossiers clés	
Dossier clé 1: Pauvreté rurale et secteur agricole et rural	15
Dossier clé 2: Matrice des organisations (analyse des forces, faiblesses, possibilités et menaces)	18
Dossier clé 3: Initiatives complémentaires d'autres donateurs/possibilités de partenariats	24
Dossier clé 4: Identification du groupe cible, questions prioritaires et options envisageables	28

Sigles et acronymes

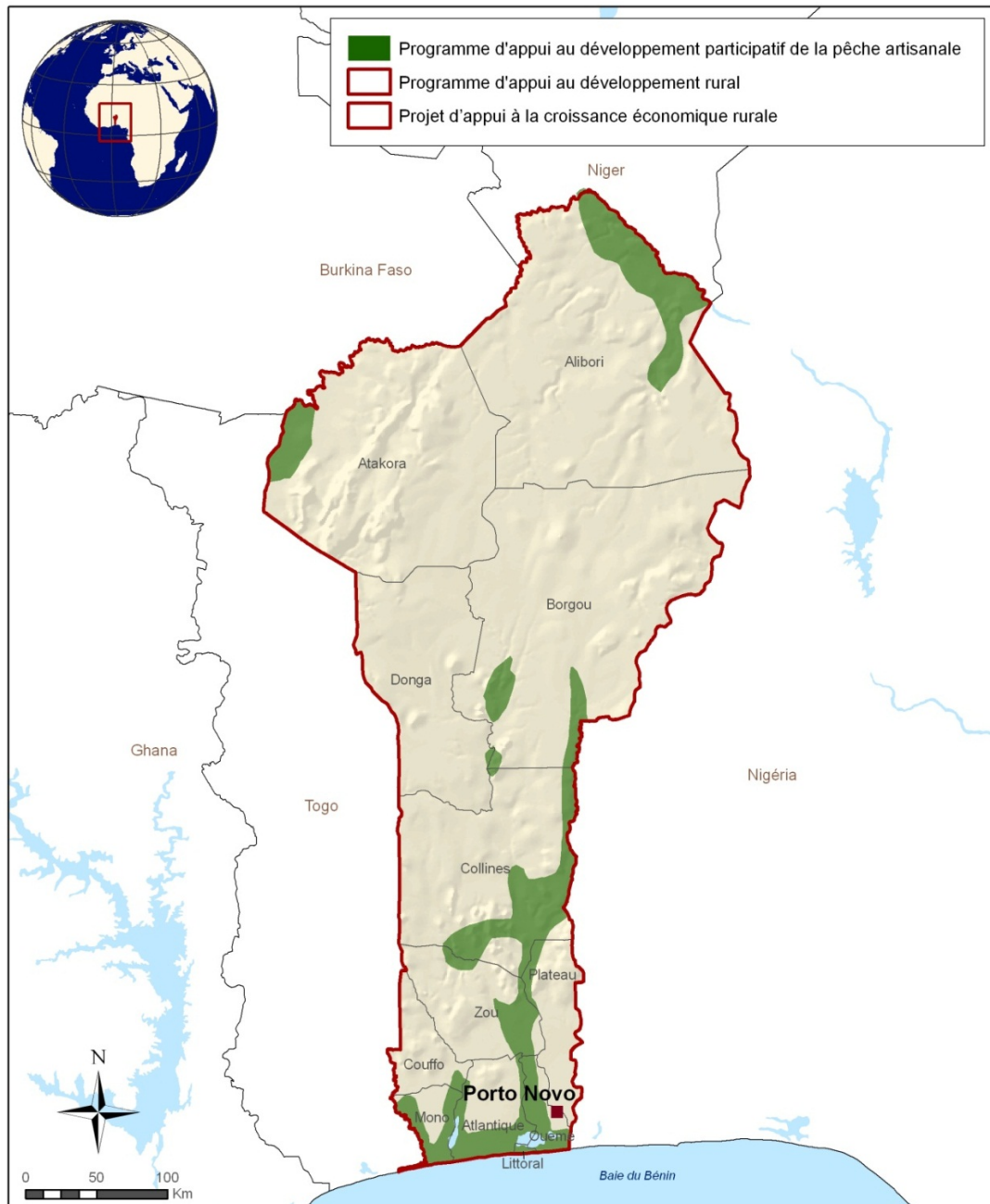
ADV	Association de développement villageois
AGR	Activités génératrices de revenus
ASF	Association de services financiers
BAfD	Banque africaine de développement
BOAD	Banque ouest-africaine de développement
CCIB	Chambre de commerce et d'industrie du Bénin
CeRPA	Centre régional de promotion agricole
CNP	Comité national de pilotage
COSOP	Programme d'options stratégiques pour le pays
CTB	Coopération technique belge
DPP	Direction de la programmation et de la prospective
FADeC	Fonds d'appui au développement des communes
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCFA	Franc de la communauté financière africaine
FENU	Fonds d'équipement des Nations Unies
FNDA	Fonds national de développement agricole
FNM	Fonds national de microfinance
FOTRADA	Fonds transitoire de développement agricole
GIZ	Agence allemande de coopération internationale
IMF	Institution de microfinancement
MAEP	Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche
MCA	Compte du Millenium Challenge
MDGLAAT	Ministère de la décentralisation, de la gouvernance locale, de l'administration et de l'aménagement du territoire
MER	Microentreprise rurale
MPDEPP-CAG	Ministère de la prospective, du développement, de l'évaluation des politiques publiques et de la coordination de l'action gouvernementale
MPE	Micro- et petites entreprises
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OP	Organisation paysanne
OPA	Organisation professionnelle agricole
OS	Objectif stratégique
PACER	Projet d'appui à la croissance économique rurale
PADER	Programme d'appui au développement rural
PADPPA	Programme d'appui au développement participatif de la pêche artisanale
PAGER	Projet d'activités génératrices de revenus
PANA	Programme d'action national d'adaptation aux changements climatiques
PDC	Plan de développement communautaire
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine
PDRT	Programme de développement de la culture des racines et des tubercules
PIB	Produit intérieur brut
PNDCC	Programme national de développement conduit par les communautés
PNIA	Plan national d'investissement agricole
PNOPPA	Plateforme nationale des OPA du Bénin
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PONADEC	Politique nationale de décentralisation et de déconcentration
PPP	Partenariat public/privé
PROMIC	Projet de microfinance et de commercialisation
PSRSA	Plan stratégique de relance du secteur agricole
PTF	Partenaire technique et financier
PUASA	Programme d'urgence d'appui à la sécurité alimentaire

S&E	Suivi-évaluation
SCRP	Stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté
SNV	Agence néerlandaise de développement international
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UF	Unité de facilitation
UNASF	Union nationale des ASF

Cartes du pays indiquant les zones d'intervention du FIDA

Bénin

Activités financées par le FIDA



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Carte compilée par le FIDA

Résumé de la stratégie pour le pays

1. Le présent programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) a été élaboré par le Fonds international de développement agricole (FIDA) en collaboration avec les parties prenantes béninoises. Il définit le cadre du partenariat stratégique entre le Gouvernement béninois et le FIDA pour la période 2011-2015.
2. Le secteur agricole est dominé par les petites exploitations familiales, dont le nombre est estimé à 550 000, avec une taille moyenne de 1,7 hectare. Une analyse de leur environnement institutionnel et de leurs contraintes justifie le maintien des trois objectifs stratégiques du COSOP précédent. Toutefois, ce nouveau COSOP mettra l'accent sur l'amélioration de la durabilité des acquis, sur l'exploitation des tendances positives de l'environnement institutionnel et sur la valorisation des exploitations de taille moyenne en tant que facilitateurs d'un couloir de transition des petites exploitations vers une taille moyenne. Ainsi, les objectifs stratégiques du nouveau COSOP sont les suivants:
 - OS 1: L'accès des petites et moyennes exploitations rurales à des services financiers adaptés est amélioré.
 - OS 2: L'accès des petites et moyennes exploitations rurales à des services non financiers et d'information adaptés à leurs besoins est amélioré.
 - OS 3: Les organisations paysannes et les associations locales contribuent à l'orientation et à la gestion du développement économique au niveau communal.
3. Bien que les objectifs du précédent COSOP soient toujours pertinents, de nouvelles opportunités et de nouveaux défis nécessitent l'adoption d'approches novatrices.
 - Depuis plus de dix ans, le FIDA appuie la mise en place du réseau des associations de services financiers (ASF). Vu le besoin persistant d'outils financiers adaptés au milieu rural, le COSOP propose un nouveau projet de finance rurale. Ainsi, une revue de la finance rurale au Bénin est en cours, qui inclut l'examen du concept des ASF en vue de définir leur rôle dans le cadre du nouveau projet.
 - Les évaluations des projets du FIDA ont montré que les petits exploitants peuvent, à condition d'être correctement encadrés, augmenter de manière durable leur productivité. Malgré cela, peu sont ceux qui ont pu atteindre durablement un niveau d'activité rentable. Les causes de ce constat sont partiellement prises en compte par les programmes en cours. Dans le cadre du présent COSOP, l'appui du Projet d'appui à la croissance économique rurale (PACER) continuera à viser la consolidation des exploitations, le renforcement de leur production et leur intégration dans des filières agricoles fortes et dynamiques, en accentuant la différenciation des services en fonction du type d'exploitation et des capacités de l'exploitation.
 - En ce qui concerne le renforcement des institutions à la base, de bons résultats ont été atteints en termes de mobilisation et de participation au niveau local grâce à la création et la formation des Associations de développement villageois (ADV) et à l'élaboration de diagnostics participatifs au niveau villageois (DPNV), mais ces efforts restent plutôt isolés par rapport aux dynamiques communales.
4. Le nouveau COSOP sera mis en œuvre: i) à travers le PACER, en cours d'exécution, qui couvrira l'OS 2 (jusqu'en 2016), et en différenciant mieux les services selon le type d'exploitation; ii) à travers le Programme d'appui au développement rural (PADER), avec l'examen du secteur financier, le renforcement de l'Union nationale des ASF (UNASF) et des initiatives pilotes pour l'OS 3 (jusqu'en 2012); iii) en orientant les phases de désengagement du PADER et du Programme d'appui au développement participatif de la pêche artisanale (PADPPA); et iv) en formulant deux nouveaux projets. L'un sera orienté vers le financement rural (OS 1), l'autre vers le renforcement des capacités des institutions locales (OS 3).

République du Bénin

Programme d'options stratégiques pour le pays

I. Introduction

1. Ce nouveau programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP 2011-2015) est le troisième que le FIDA a développé pour le Bénin et le premier axé sur les résultats. Il entend contribuer à la poursuite des objectifs et stratégies énoncés dans les politiques nationales. Le nouveau COSOP renforce et récupère de façon sélective les acquis du PADER ainsi que la promotion d'activités alternatives pour les pêcheurs et associations locales appuyées par le Programme d'appui au développement participatif de la pêche artisanale (PADPPA): i) en modifiant légèrement le type de services fournis aux petits exploitants par le PACER; et ii) en formulant deux nouveaux projets.
2. Le processus d'élaboration du nouveau COSOP a débuté en 2010 sous l'égide du Ministère de la prospective, du développement, de l'évaluation des politiques publiques et de la coordination de l'action gouvernementale (MPDEPP-CAG), en collaboration avec les ministères spécialisés de l'agriculture, de la décentralisation, et de la microfinance et des partenaires des secteurs privé et associatif. Les différentes phases de ce processus participatif sont décrites à l'appendice I.
3. La vision du FIDA pour son partenariat au Bénin est la suivante: i) être le partenaire de choix du Gouvernement béninois pour l'appui aux petits paysans et aux jeunes ruraux afin de passer d'une stratégie de subsistance à une stratégie orientée vers le marché, et ce durablement; ii) contribuer à la naissance de communautés rurales dynamiques et capables de fournir les services intégrés et adaptés aux petites exploitations dans les zones d'intervention; iii) être l'un des principaux partenaires du Gouvernement béninois s'agissant d'innovation dans le domaine de la finance rurale au Bénin, en partenariat avec les institutions nationales et internationales et d'autres partenaires techniques et financiers (PTF); et iv) faire en sorte que les initiatives du programme du FIDA soient de plus en plus orientées vers les institutions nationales et gérées par celles-ci.
4. Vu le type de contraintes au développement économique et à la sécurité alimentaire auxquelles les ruraux pauvres sont confrontés, les orientations du précédent COSOP sont toujours d'actualité mais l'approche et le ciblage, l'ancrage institutionnel et l'articulation des composantes du COSOP 2011–2015 seront modifiés dans trois domaines interdépendants: i) le financement rural de proximité; ii) le renforcement de la productivité agricole et l'intégration durable des petites et moyennes exploitations rurales dans des filières agricoles; et iii) la participation des institutions locales à l'orientation du développement économique communal. Un nombre limité de filières, un contexte géographique réduit et une meilleure valorisation des stratégies entre elles permettront d'améliorer l'efficacité et l'efficacé des interventions.

II. Le contexte du pays

A. Économie, agriculture et pauvreté rurale

Situation économique générale

5. Situé en Afrique de l'Ouest, le Bénin couvre une superficie d'environ 110 000 km². La population du pays est estimée à 9,0 millions d'habitants (2010), dont 44% vivent en milieu urbain, avec une forte concentration dans le sud. La croissance démographique a atteint une moyenne de 3,3% entre 2002 et 2008. Une place importante est occupée par le commerce (de transit) avec le Nigéria, notamment pour les produits agricoles. Le coton reste le premier produit d'exportation. L'inégalité des revenus croît depuis 2006, surtout en milieu rural. Avec un indice de

développement humain de 0,435, le pays est classé 134^e sur 169 pays. Le Bénin est sur la bonne voie pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) pour ce qui est de l'accès à l'eau potable en milieu rural et de la lutte contre la faim et contre le VIH/sida. Cependant, le taux d'analphabétisme parmi les ruraux âgés de 15 ans et plus reste élevé (73%). Ces indicateurs sont discutés dans l'appendice III.

Agriculture et pauvreté rurale

6. En 2007, le taux de pauvreté était de 36,08% en milieu rural contre 28,2% en milieu urbain. Les données de l'enquête EMICOV (Enquête modulaire intégrée sur les conditions de vie des ménages) sur la pauvreté menée en 2010 ne sont pas encore disponibles. Selon les projections du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA), le pays pourrait atteindre l'OMD pour la réduction de la pauvreté en 2020. Au Bénin, les ménages ruraux continuent d'osciller autour du seuil de pauvreté malgré un taux de croissance de 3,9% pour le secteur agricole (coton exclu) entre 2007 et 2009. La pauvreté non monétaire est plus répandue chez les femmes, dont l'accès aux facteurs de production, y compris la terre, et la participation institutionnelle ne sont toujours pas sécurisés.
7. Le secteur agricole joue un rôle important dans l'économie béninoise (70% du total des emplois et 30% du PIB). Il est caractérisé par une croissance plutôt stable, avec un fort potentiel sous-exploité (en termes de superficies emblavées, de marchés urbains et sous-régionaux, et de développement naissant des marchés pour les produits de l'agriculture biologique et du commerce équitable). Le secteur est néanmoins caractérisé par une faible diversification, par la culture de subsistance et par une forte dégradation des sols. Malgré une légère augmentation de la production alimentaire nationale, le Bénin est déficitaire en riz, viande, poisson et légumes. Le déficit de la balance commerciale (alimentaire) a plus que doublé en dix ans.
8. Au Bénin, le principal pilier du secteur agricole est constitué par les productions végétales. La contribution du coton au PIB, bien qu'en baisse, reste importante (11%). Environ 60% de la superficie emblavée est occupée par des cultures vivrières, surtout les céréales (maïs, sorgho, mil, riz) mais également les racines et tubercules (igname, manioc, patate douce) et les légumineuses (niébé, arachide, soja, voandzou). L'augmentation de la production est surtout assurée par l'expansion des superficies et non par l'accroissement des rendements. L'élevage contribue au PIB à hauteur de 6% en moyenne et est surtout développé dans le nord du pays, avec une prédominance des systèmes traditionnels extensifs. La pêche artisanale concerne directement 50 000 pêcheurs et 20 000 mareyeurs (surtout des femmes), principalement concentrés dans la pêche continentale. Sa contribution au PIB est estimée à 3%. La stagnation de la production halieutique est attribuable à la dégradation des écosystèmes, aggravée par l'utilisation diffuse de techniques inappropriées.
9. Les principales contraintes structurelles au développement rural et agricole des petits producteurs béninois, bien que variant entre le nord et le sud du pays et selon la filière, sont classées comme suit:
 - le manque d'accès à des formations et à un appui-conseil appropriés ainsi qu'à des intrants et/ou techniques de production adaptés aux nouvelles réalités climatiques, à la dégradation des sols et des plans d'eau;
 - les faiblesses des activités commerciales en milieu rural: faible valeur ajoutée, irrégularité d'approvisionnement des marchés par manque d'organisation dans l'écoulement des produits, faible pénétration et faible esprit d'entreprise des OPA, absence de normes de qualité et/ou faible connaissance de celles-ci, manque d'occasions pour la conservation et/ou la transformation de produits agricoles, enclavement de certaines zones rurales;
 - les inadaptations entre les produits et services financiers et les besoins de financement du milieu agricole et rural en général;

- le climat peu propice à l'entrepreneuriat agricole: manque d'accès aux informations sur les nouvelles possibilités économiques et les services éventuellement disponibles, faible participation aux décisions concernant les politiques, faiblesse des partenariats public/privé;
- le manque d'accès à la petite mécanisation de production et de transformation (plus prononcé dans le nord), ce qui limite surtout la compétitivité de la production des femmes et des jeunes;
- la faible disponibilité de terres cultivables dans le sud et le faible accès à des cultures rentables à petite échelle partout dans le pays;
- l'insécurité foncière qui engendre déjà des conflits dans le sud du pays et qui complique la promotion de la microfinance (manque de garanties).

B. Politiques, stratégies et contexte institutionnel

Le contexte institutionnel national

10. Les fonctions régaliennes de l'État dans le secteur agricole sont sous la responsabilité du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (MAEP). Ce dernier est en pleine restructuration afin de garantir la bonne exécution du Plan stratégique de relance du secteur agricole (PSRSA) et d'améliorer sa propre gouvernance. Les performances du MAEP restent toutefois limitées en ce qui concerne: i) son désengagement prévu des activités non régaliennes; ii) l'appropriation et la généralisation des nouvelles stratégies (plans fonciers, gestion durable des sols); et iii) l'intégration de ses interventions avec celles des autres ministères (à part quelques collaborations non formalisées).
11. Les acquis du processus de décentralisation/déconcentration lancé en 2003 sont visibles au niveau des communes (voir appendice VI). Selon la loi n°97-028 du 15 janvier 1999, le territoire national est découpé en 12 départements dans lesquels sont réparties 77 communes. Les communes se sont dotées des Plans de développement communautaire (PDC) ainsi que des structures et des outils nécessaires, mais leur autonomie et leur capacité d'intervention sont contrariées tant par la lenteur du transfert des compétences et des ressources par l'État central que par la faible articulation du processus lui-même. La participation de la population au cadre de la gouvernance publique reste faible. Les capacités de gestion et la disponibilité des infrastructures varient selon les communes mais celles-ci prennent de plus en plus conscience du rôle qu'elles pourraient jouer dans le développement économique au niveau local. Il n'existe pas de consensus sur le rôle des ADV dont la majorité ont été mises en place avant l'avènement de la décentralisation, malgré la loi sur leur rôle dans la maîtrise d'ouvrage locale.
12. Selon le Programme alimentaire mondial (2009), 30% des producteurs de cultures de rente (surtout le coton, depuis des décennies) et 19% des producteurs de cultures vivrières (surtout le riz, plus récemment) font partie d'une organisation professionnelle agricole (OPA). La majorité des producteurs reste donc non organisée. La mise en place d'OPA au niveau des communes et/ou villages vient de commencer, à l'instigation des faïtières au niveau départemental. Les faïtières communales et régionales des vivriers n'ont qu'une faible influence sur les décisions économiques, fonctionnent surtout comme canal pour la distribution d'intrants subventionnés et sont caractérisées par des problèmes sérieux de gestion commerciale et de gouvernance. Il existe déjà plusieurs faïtières nationales, dont la Plateforme nationale des OPA (PNOPPA) qui rassemble dix OPA depuis 2006. La PNOPPA est reconnue et appuyée par le MAEP et plusieurs PTF, surtout comme interlocuteur politique et pour la distribution d'appuis aux paysans organisés, mais la communication avec la base reste faible.
13. Le Gouvernement béninois entend améliorer le climat d'entrepreneuriat et renforcer les partenariats public/privé. L'interprétation du concept de partenariat public-privé, bien que relativement étroite, commence à se concrétiser. Le secteur privé opère surtout dans l'informel et à petite/très petite échelle, et il est parfois mis de côté par

des acteurs publics au niveau de certains maillons de leur filière. Selon les entrepreneurs, leur capacité d'investissement est freinée surtout par le manque de financement. Le classement du Bénin pour la création d'entreprises et l'obtention de crédits a baissé en 2010.

14. Au Bénin, l'évolution du secteur de la microfinance est plutôt positive en comparaison avec d'autres pays africains, avec une révision régulière de la loi clé de 2007. En 2008, environ 22% des exploitants agricoles avaient accès au crédit, essentiellement basé sur la microfinance. Cependant, 80% des crédits sont à court terme. Certaines faiblesses continuent à miner le secteur de la microfinance, en particulier l'absence de titres fonciers (seulement 1,9% des terres sont titrées), les faiblesses de gestion et de gouvernance des institutions de microfinancement (IMF), le faible développement des circuits de recouvrement du crédit, le manque d'articulation entre les IMF et les banques, et le manque d'un système d'assurance pour la gestion des risques du secteur agricole. Des interventions directes de l'État sur les opérations de microcrédit lors des élections et le manque d'harmonisation entre les fonds de garantie des projets ont également entravé ce secteur.

La stratégie nationale de réduction de la pauvreté rurale

15. Le cadre conceptuel de la troisième Stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté (SCR-3) (2011-2015), fruit d'un processus participatif, met clairement l'accent sur la diversification de l'économie et l'intensification de la croissance pour la réduction de la pauvreté. Pour le secteur agricole, les actions de la SCR-3 visent à engendrer des taux de croissance moyens de 14,3% par an pour le PIB agricole. La politique agricole du pays est consignée dans les documents fondamentaux dont le Plan stratégique de relance du secteur agricole (PSRSA) (actuellement en instance d'approbation) et le Plan national d'investissement agricole (PNIA) (2011-2015) qui sont fondés sur les orientations stratégiques nationales et qui s'inscrivent également dans la concrétisation des politiques agricoles de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et des orientations du PDDAA/Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Le premier objectif du PNIA est de contribuer à la croissance et à la sécurité alimentaire nationale à travers une production plus efficace et une gestion plus durable des exploitations agricoles quant à la culture vivrière, à l'élevage et à la pêche. Son deuxième objectif est d'assurer la compétitivité et l'accès des produits agricoles aux marchés grâce à la promotion des filières agricoles, notamment les cultures de rente (industrielles). Les objectifs opérationnels, présentés en termes de volumes (tonnes), n'expriment que faiblement la stratégie de mise en œuvre et les groupes cibles prioritaires.
16. La stratégie d'intervention du PSRSA repose sur quatre programmes (agriculture, élevage, pêche/aquaculture, administration et gestion du secteur agricole) et huit axes stratégiques couvrant les facteurs et conditions de production et de commercialisation. La stratégie d'intervention met l'accent sur la professionnalisation des exploitations agricoles familiales, la promotion de l'entrepreneuriat agricole et la promotion des filières agricoles porteuses. La note d'orientation du PSRSA envisage 13 filières prioritaires: manioc, maïs, igname, lait, œufs, maraîchage, ananas, poisson, crevettes, coton, riz, palmier à huile et anacarde.
17. En septembre 2010, le PDDAA a formulé les recommandations suivantes dans le but d'améliorer le PNIA: i) mieux identifier les partenariats pour exploiter les complémentarités et les synergies; ii) viser à doubler le taux de croissance du secteur agricole (à environ 9%) d'ici à une dizaine d'années; iii) mieux prendre en compte la gestion durable des terres et des ressources en eau; iv) accélérer le développement des marchés et des capacités commerciales; v) cibler la sécurité alimentaire et nutritionnelle des couches vulnérables; vi) assurer un meilleur suivi de l'impact des investissements sur la recherche agricole; et vii) mieux identifier les risques et les mesures d'atténuation.

18. Dans ses stratégies agricoles et de développement rural, le Gouvernement béninois considère la finance rurale comme une priorité. La nouvelle loi sur la microfinance de la zone UEMOA qui sera bientôt adoptée au Bénin, la nouvelle stratégie nationale de microfinance de l'État béninois, et le niveau augmenté de pénétration, de régulation et de contrôle des IMF appuient déjà cette intention. On constate également un regain d'intérêt des PTF vis-à-vis de ce secteur. La vision de la stratégie nationale de microfinance (2015) est de disposer d'un secteur de la microfinance professionnel, viable, intégré au secteur financier et contribuant efficacement à l'accès aux services financiers pour tous. Le Fonds national de microfinance (FNM), déjà opérationnel, a partiellement pris en compte les besoins de développement agricole. Le MAEP envisage la nécessité de mettre en place une banque agricole, et le Fonds national de développement agricole (FNDA) devrait entrer en fonction en 2011. L'étude de faisabilité a été réalisée. Le débat sur l'emplacement du FNDA – au sein du MAEP ou au sein du Ministère de la microfinance – n'a pas encore abouti (voir appendice VI pour plus de détails sur la microfinance rurale au Bénin).
19. D'autres stratégies et politiques sont également importantes: i) des plans fonciers ruraux sont élaborés depuis 1993 sous l'égide du MAEP, mais le processus souffre de faiblesses opérationnelles et d'un manque d'appropriation au niveau national; ii) le Bénin a formulé son Programme d'action national d'adaptation aux changements climatiques (PANA-Bénin), mais sa mise en œuvre reste faible. Il peut ainsi être admis à bénéficier d'un financement pour l'adaptation aux changements climatiques octroyé par le Fonds pour les pays les moins avancés (FPMA). Pour le PANA-Bénin, la production agricole est le secteur vulnérable et prioritaire en matière d'adaptation aux changements climatiques; et iii) la Politique nationale de décentralisation et de déconcentration (PONADEC, 2008) est expliquée dans l'appendice VI. Le Fonds d'appui au développement des communes (FADeC) est le canal national pour le financement des communes.

Harmonisation et alignement

20. L'harmonisation des interventions financées par le FIDA et des priorités de l'État est actuellement favorisée à travers: i) un processus permanent de concertation avec le MAEP et un partenariat PADER-Direction de la programmation et de la prospective (DPP)/MAEP pour améliorer l'efficacité du travail de la cellule suivi et évaluation (S&E) du MAEP (depuis 2009); ii) la mise en place de points focaux au niveau des directions techniques des ministères les plus concernés par la mise en œuvre du PADER; et iii) le cofinancement du Programme d'urgence d'appui à la sécurité alimentaire (PUASA), à la demande de l'État. Pour améliorer la cohérence de la gestion de son propre portefeuille, le FIDA a confié à l'unité de gestion de projet (UGP) la mise en œuvre des deux interventions actuellement en cours (PADER et PACER), créant ainsi un programme intégré pour le pays. Le nouveau COSOP suivra le calendrier du PNIA.
21. Le FIDA est le troisième bailleur de fonds au Bénin pour l'agriculture. L'harmonisation avec les autres PTF a été assurée principalement par le cofinancement de programmes. Plus récemment, des partenariats dans le cadre de l'opérationnalisation des filières et pour l'échange des expériences se sont développés (à travers des cofinancements et des ateliers organisés avec le MAEP). Les principaux partenaires sont actuellement le PNUD et la FAO mais on peut également citer la Banque ouest-africaine de développement (BOAD), la Banque africaine de développement (BAfD) et l'Union européenne. Le FIDA a aussi octroyé un don au centre Songhaï pour la promotion d'une meilleure insertion des jeunes dans le secteur agricole. Le FIDA fait partie de l'équipe de pays des Nations Unies mais il n'a pas encore pu contribuer de manière significative et permanente aux plateformes de PTF, dont certaines sont très actives. La plupart des comités nationaux de pilotage (CNP) des ministères ne sont que faiblement fonctionnels, cependant la capacité et la fonctionnalité du Comité national d'orientation des politiques sectorielles du MAEP se sont améliorées.

III. Enseignements tirés de l'expérience du FIDA dans le pays

A. Résultats, impact et performance des opérations antérieures

22. Depuis 1978, le FIDA a financé dix interventions pour le développement rural au Bénin, pour un montant total de 117,2 millions d'USD. Les trois programmes en cours correspondent aux priorités énoncées dans le précédent COSOP (2006-2010): PADER (2007-2012), PADPPA (2003-2011) et PACER (effectif depuis octobre 2010 et jusqu'en 2016). Au moins un village par commune a été touché dans le cadre du programme de pays. L'étude d'impact la plus récente est l'évaluation interne du PADER réalisée par l'équipe de projet en 2010.
23. Le PADER vise à consolider les résultats du Projet de microfinance et de commercialisation (PROMIC), du Projet d'activités génératrices de revenus (PAGER) et du Programme de développement de la culture des racines et des tubercules (PDRT). Selon l'examen à mi-parcours effectué en juin 2010, les résultats du PADER sont satisfaisants en termes de nombre de petites exploitations et de groupements appuyés mais modestes en termes de performance et de perspectives de pérennisation. Les groupements appuyés sont plutôt des groupes d'intérêt économique, dont la plupart n'ont pas de statut légal. Alors que 24% des petites exploitations et des groupements appuyés sont classés comme solides, 46% sont en évolution et 30% sont défaillants. La majorité des membres des groupements intervient dans la production végétale et le commerce, les exploitations individuelles en revanche se situent plus dans la production animale. La transformation vient en deuxième position. C'est au niveau de la production végétale que la marge moyenne dégagée est la plus forte, suivie de la transformation et du commerce. En juin 2010, les objectifs en termes de nombre d'exploitations à appuyer ont donc été revus à la baisse afin de se concentrer sur la performance et la pérennisation.
24. Les résultats du volet financement rural du PADER sont jugés bons en termes de nombre d'ASF appuyées (consolidées et créées). Le réseau des ASF est actuellement le réseau de microfinancement rural le plus étendu au Bénin. En décembre 2009, le capital global des ASF s'élevait à 1,3 milliard de FCFA avec un taux de croissance régulier, et plus de 80% des 82 782 actionnaires avaient pu bénéficier d'au moins un crédit. Le montant total des crédits était à peu près égal au coût total du PROMIC. Les ASF performantes sont capables d'offrir des crédits adaptés aux cycles agricoles et de s'appuyer sur leurs propres moyens, mais seulement 16% d'entre elles répondent aux quatre critères internationaux de viabilité. Un déclin de tous les indicateurs de performance des ASF jusqu'alors positifs est attribuable à l'interruption des appuis entre la fin du PAGER et du PROMIC et le démarrage du PADER. La structure faïtière des ASF (UNASF) mise en place en 2007 n'a pas encore de fonds et n'est pas intégrée dans le système bancaire.
25. Les activités devant renforcer les capacités à la base ont enregistré de bons résultats en termes de mobilisation et de participation locale, mais les réalisations sont plutôt isolées par rapport aux dynamiques communales, et les dynamiques participatives sont faiblement valorisées en termes de changements économiques. Les 290 villages appuyés par le PADER ont tous préparé un DPNV, mais la mise en œuvre en est freinée par le manque de moyens financiers (du PADER et d'autres sources). Les formations des ADV en matière de décentralisation sont en retard, et elles n'ont pas encore accès à l'appui-conseil de proximité.

26. Sur le plan du ciblage, les femmes sont surtout présentes au sein des groupements promus par le PADER et comme actionnaires des ASF; elles sont également en contact avec les 139 femmes-relais et bénéficient des interventions d'alphabétisation. Les effets sur leurs activités économiques sont mitigés par leur implication, surtout dans des activités peu rémunératrices et consommatrices de temps et de main-d'œuvre. L'activité du groupe constitue rarement leur activité principale.
27. Le PACER adopte une approche filière (riz, maraîchage, ananas, racines et tubercules) dans le cadre de trois composantes: i) appui au développement des groupements et entreprises des petites exploitations agricoles ou extra-agricoles; ii) appui aux micro- et petites entreprises (MPE) rurales pour le développement d'organisations professionnelles à la base; et iii) soutien à des infrastructures rurales utiles pour augmenter les revenus des ruraux pauvres. Conçu principalement pour consolider les acquis des trois projets antérieurs, le PACER limite à 20 le nombre de nouveaux villages.
28. Le PADPPA vise à aider les ménages de pêcheurs à renforcer la gestion durable de leurs ressources naturelles et à diversifier leurs moyens d'existence. La pertinence du projet tient, mais son efficacité est limitée. La mise en œuvre avait démarré en retard et timidement. Les perspectives de fonctionnement et de pérennisation des acquis sont réduites par la faiblesse des formations octroyées et par le faible niveau d'investissement dans les exploitations (des activités alternatives - pisciculture, maraîchage, élevage de lapins). Toutefois, 1 497 hectares ont été reboisés et 110 hectares de mangroves ont été plantés; en accord avec les objectifs fixés, environ 1 050 femmes ont bénéficié de diverses formations. Des comités chargés des plans de gestion des points d'eau ont été formés et un certain nombre d'infrastructures ont été créées.

B. Enseignements tirés

29. **Le réseau des ASF.** L'avantage comparatif des ASF, qui est devenu important, a été atteint à un coût limité. Le capital accumulé par les ASF est considérable, et elles ne fonctionnent que sur cette base. Cependant: i) elles ont besoin d'un accès durable aux liquidités et aux services d'appui ; la revue du concept d'ASF est prévue dans le cadre de l'examen de la finance rurale en cours au Bénin; ii) comme toutes les IMF, elles nécessitent un accompagnement ciblé, compétent et de longue durée; et iii) elles ne pourront pas, à elles seules, résoudre la problématique d'accès au financement adapté à l'agriculture au Bénin, ni répondre à tous les besoins de crédit des groupes cibles du FIDA. Les ASF et le FIDA devront nécessairement s'inscrire dans une politique plus globale de l'État.
30. **Appui aux MER et AGR.** Au Bénin, ce n'est que très récemment (avec le PACER) que l'aspect "intégration aux marchés" a été pris en considération. Cela s'est révélé nécessaire pour garantir un accroissement durable de la production. Il faut tenir compte de ce qui suit: i) les efforts en ce sens doivent être renforcés; ii) l'expérience du PADER a montré que, pour améliorer son efficacité, la stratégie de ciblage devait favoriser les dynamiques des petites exploitations dans leur transition de l'agriculture de subsistance vers une économie de marché et différencier l'offre de services dans ce sens; de plus, l'expérience du FIDA et du Gouvernement béninois a mis en évidence le rôle joué par les exploitations de taille moyenne s'agissant de réduire l'insécurité alimentaire et de servir de facilitateurs et de modèles pour les petites exploitations; iii) du fait du manque d'accès aux informations nécessaires pour pouvoir saisir les opportunités économiques, les petits exploitants sont peu enclins à se lancer dans ce type d'activités; iv) la valeur ajoutée des groupements d'intérêt économique n'a pas été claire et, depuis le dernier COSOP, il semble toujours plus nécessaire d'organiser l'écoulement des produits agricoles et l'accès aux intrants; et v) le saupoudrage (géographique, sectoriel) des formations et de l'appui-conseil) dans un contexte de capacités limitées des opérateurs ne favorise pas l'autonomisation des bénéficiaires.

31. **Appui aux institutions de base.** La collaboration avec les communes favorise la durabilité. Le rôle joué par les ADV s'agissant d'intégrer les groupes vulnérables dans les dynamiques communales doit être démontré, et la concertation entre les ADV et les autorités communales doit être élargie. La valorisation économique de la participation à la base pourra renforcer les opportunités locales, mais elle reste insuffisante au niveau communal. La vision sur les rôles et la coordination des différents acteurs locaux dans la promotion du développement économique local devrait être précisée. L'avantage comparatif du FIDA pour ce qui est d'investir dans des infrastructures sociales est limité au Bénin, compte tenu de l'amélioration sensible de la situation et du fait que d'autres PTF investiront dans des infrastructures sociales (parmi eux la Banque mondiale).
32. **Efficience du programme de pays du FIDA.** L'expérience du PADER montre qu'il vaut mieux loger la coordination opérationnelle de trois thématiques si différentes dans des projets spécialisés et assurer leur cohérence à travers une structure unificatrice et par la mise en place d'un comité de pilotage commun. Le principe du faire faire par des ONG a entraîné une plus-value. Le renforcement de leurs synergies avec le Centre régional de promotion agricole (CeRPA), les organisations paysannes et les communes est devenu essentiel. Le partenariat PADER-DPP/MAEP (depuis 2009) a amélioré l'efficacité du travail de la cellule de S&E du MAEP; il peut donc servir de modèle pour les autres ministères concernés. Toutefois, le système de S&E pourrait tirer parti d'un meilleur suivi des effets et de l'impact des activités. Les partenariats avec la PNOPPA (PACER) et avec Helvetas ont permis d'améliorer l'efficacité et de générer des synergies durables; ils méritent donc d'être intensifiés et reproduits. Un brusque désengagement des projets met en danger leurs acquis. C'est le cas du PAGER et du PROMIC.

IV. Cadre stratégique du FIDA pour le pays

A. Avantage comparatif du FIDA

33. Au Bénin, l'avantage comparatif du FIDA est lié aux éléments suivants: i) sa longue expérience d'appui aux petits producteurs ruraux; ii) le réseau étendu et de proximité des ASF, l'expérience et la reconnaissance du rôle du FIDA dans le secteur de la finance rurale au Bénin; iii) l'accent mis sur des exploitations émergentes, y compris des activités alternatives pour les pêcheurs artisanaux; iv) l'importance accrue accordée aux OPA (récemment); v) l'appui aux filières du manioc, du riz, du maraîchage et de l'ananas, et le succès des appuis à l'entrepreneuriat agricole lié aux filières des semences de riz; vi) l'accent mis sur la mobilisation et la participation à la base; et vii) la qualité du partenariat avec la DPP/MAEP.

B. Objectifs stratégiques

34. La formulation des objectifs stratégiques et des mesures d'atténuation des risques est en ligne avec les notes du SAFR présentées au tableau 2. Le but principal de ce COSOP 2011-2015 est de renforcer les petites et moyennes exploitations familiales afin qu'elles puissent assurer leur sécurité alimentaire de façon durable, et apprendre progressivement à saisir les opportunités de marché dans les filières prioritaires dans un contexte plus approprié. Ses objectifs stratégiques, similaires à ceux du COSOP précédent, sont cohérents. Toutefois l'ordre de priorité des contraintes est différent du fait de l'importance accordée par le pays aussi bien à l'approche filière qu'à la décentralisation.
35. **Objectif stratégique 1 (OS 1).** "L'accès des petites et moyennes exploitations rurales à des services financiers adaptés est amélioré." Le but est d'arriver à des produits de financement plus adaptés à l'agriculture et de mieux prendre en compte les risques liés au crédit agricole. Le FIDA a commencé un examen complet du secteur du financement rural au Bénin afin d'évaluer les alternatives et possibilités de financement des besoins des petites et moyennes exploitations familiales et rurales. Le rôle que les ASF et l'UNASF joueront dans le nouveau projet de finance

rurale proposé pour atteindre cet OS sera déterminé au terme de l'examen. Celui-ci sera complété par une enquête sur les besoins en financement du point de vue des bénéficiaires. Il est très probable que les résultats de l'enquête et de l'examen du secteur iront dans le sens d'un appui technique et financier du FNDA. Par ailleurs, le FIDA appuiera la concertation entre le MAEP et le Ministère de la microfinance, ainsi qu'entre les institutions béninoises et des initiatives similaires dans la région.

36. **Objectif stratégique 2 (OS 2).** "L'accès des petites et moyennes exploitations rurales à des services non financiers et d'information adaptés à leurs besoins est amélioré." Le but est de renforcer le processus de professionnalisation des petites et moyennes exploitations rurales et de les accompagner dans leur transition d'une stratégie de subsistance vers une stratégie axée sur le marché. L'OS 2 est partiellement pris en compte par le PACER en cours. Pour que cette prise en compte soit totale: i) les activités du PACER seront revues afin de mettre l'accent sur la différenciation des services ; ainsi, des modules d'appui adaptés aux capacités et typologies des petites et moyennes exploitations seront introduits, y compris un suivi plus personnalisé des exploitants vulnérables ; leur conception sera assurée par des institutions spécialisées, dont le CeRPA, en partant des modules de formation existants les plus réussis ; au besoin, ces institutions spécialisées seront renforcées; ii) les OPA bénéficieront d'un appui visant à favoriser l'accès des membres aux facteurs de production, aux marchés et aux informations ; leur gouvernance interne, leur gestion commerciale, leurs réseaux et leur rôle dans des plateformes interprofessionnelles seront renforcés ; les aspects liés au renforcement de la gestion commerciale et de la communication des OPA sont plus importants que dans le PACER; et iii) l'accent sera également mis sur la capacité des OPA à développer et offrir à ses membres les infrastructures de marché telles que les systèmes légers d'information, les études des marchés, les normes et standards, le contrôle de qualité, la certification, la promotion des produits, etc.
37. **Objectif stratégique 3 (OS 3).** "Les organisations paysannes et les associations locales contribuent à l'orientation et à la gestion du développement économique au niveau communal." Cet objectif vise à renforcer leur aptitude à prendre part à l'orientation, à la gestion et à la coordination des informations et services économiques locaux et à préciser les rôles et la coordination des différents acteurs locaux à cet égard et dans le cadre du partenariat public/privé. Le COSOP a choisi de ne pas intégrer l'OS 3 et l'OS 2 à cause de la faible capacité initiale des institutions et de leur expérience limitée de la promotion du développement économique local. Le PACER prend en compte un aspect de l'OS 3, à savoir le renforcement des OP. La question du renforcement des institutions communales n'est abordée par aucun projet en cours. Dans le meilleur des cas, la mise en œuvre du PACER comportera de bons exemples de collaboration entre organisations paysannes et institutions communales pour la gestion du développement de leur commune. Ces exemples serviront de pilotes et informeront le projet proposé pour 2014, qui complétera les activités du PACER pour répondre à l'OS 3. Le projet visera à: i) renforcer la capacité des autorités communales, des organisations locales et des groupes vulnérables à participer à la planification, à comprendre et maîtriser les problématiques d'un développement économique et de gestion des PPP et à renforcer les capacités pour la gestion participative des ressources naturelles; ii) appuyer la mise en place, au niveau communal, de systèmes de communication sur la promotion du développement économique local; iii) appuyer la concertation, à tous les niveaux, sur le rôle des différents acteurs locaux dans la promotion économique locale et dans les PPP; et iv) appuyer des pilotes de PPP pour la gestion locale des infrastructures, informations et services économiques. Il est fort probable que les initiatives de renforcement des organisations paysannes sous le PACER seront transférées sous ce nouveau projet en 2014.

C. Perspectives d'innovation

38. Les innovations sont déjà bien décrites dans les objectifs ci-dessus. En termes de reproduction à plus grande échelle, le FIDA récupérera de façon sélective les acquis du PADER (petites exploitations avec potentiel, ASF, petites exploitations, ADV) et du PADPPA (activités alternatives pour les pêcheurs, associations locales). La reproduction des modèles réussis de moyennes et petites exploitations dans les filières sera facilitée par la formulation de modules d'appui susceptibles d'être reproduits, par l'implication des OPA (communication et gestion des savoirs), des communes, de la Chambre d'agriculture et des radios rurales et par l'appui à ces institutions, par l'implication et le renforcement du CeRPA et du Centre communal de promotion agricole (CeCPA), et par l'intensification de la concertation sur les politiques et avec des PTF (groupe thématique d'agriculture). Concernant le dernier objectif, la capitalisation des actions pilotes, dans le Borgou d'abord puis dans d'autres départements, sera assurée à travers: i) la concertation sur les politiques concernant les résultats des tests; ii) la promotion de la concertation au niveau régional, entre les communes et entre les OPA; iii) le renforcement de la capacité des institutions régionales à aider les communes à jouer leur rôle au sein des PPP et dans la coordination des services et des informations; iv) la recherche de partenariats, pendant la phase pilote, avec des PTF spécialisés en matière de décentralisation; et v) une intense activité de partage d'expériences et de communication visant à susciter l'intérêt et l'engagement des autres ministères et PTF.

D. Stratégie de ciblage

39. **Ciblage sectoriel.** Quatre filières prioritaires seront sélectionnées sur la base de la recherche de complémentarités avec d'autres PTF et des priorités du Gouvernement béninois. Ainsi, la sélection des filières prioritaires sera susceptible de contribuer sensiblement à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté rurale en favorisant, entre autres, l'intégration des ménages vulnérables à l'économie de marché. Le potentiel de production et de commercialisation des filières sélectionnées sera assuré. La préférence exprimée envers celles déjà ciblées par le PACER (riz, manioc, igname, maraîchage et ananas [biologique]), y compris les maillons dans lesquels le FIDA a gagné de l'expérience, permettrait d'en consolider les acquis.
40. **Ciblage géographique.** Au Bénin, l'échelle des interventions du FIDA sera limitée. Les communes faisant partie d'une des "zones de concentration" créées par les projets du FIDA – antérieurs ou en cours – seront ciblées, surtout celles qui disposent de conditions favorables de production et de commercialisation pour les filières prioritaires. Seul l'appui éventuel au réseau des ASF gardera son envergure nationale. L'extension des zones de concentration sera effectuée graduellement, selon les opportunités des filières. Le nombre de communes ciblées sera limité (20 au maximum).
41. **Groupe cible.** Le COSOP visera les petits exploitants qui opèrent dans les filières ciblées, du niveau de subsistance au niveau des petites et moyennes exploitations orientées vers le marché. Le ciblage commencera par les petites et moyennes exploitations ayant déjà bénéficié d'un appui du FIDA dans les filières ciblées et inclura d'autres exploitations de taille moyenne dans ces zones de concentration afin d'arriver à une masse critique initiale d'exploitations viables. Le but sera d'en faire des modèles pour d'autres exploitations afin qu'elles puissent évoluer vers un entrepreneuriat agricole orienté vers le marché et devenir, elles-mêmes, des exploitations pilotes. Un critère de base pour la sélection des petites exploitations sera leur motivation à développer leurs activités agricoles et para-agricoles comme une vraie profession.
42. **Genre/âge.** Au moins 40% des bénéficiaires des appuis financés dans le cadre du nouveau COSOP seront des femmes et des jeunes (15-25 ans). Vu que la participation des femmes dans les interventions du FIDA est déjà élevée mais que

leurs exploitations sont peu viables, un effort particulier sera fait pour identifier et affronter leurs contraintes en matière de développement d'activités économiques plus fortes et durables, sur la base d'une analyse approfondie des contraintes et opportunités. L'intégration des jeunes sera également favorisée à travers le cofinancement d'actions menées par des partenaires qui travaillent avec des jeunes entrepreneurs ruraux (centre Songhaï, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel). L'intégration des femmes et des jeunes dans les OPA mixtes sera encouragée comme stratégie courante. De plus, la formation des acteurs et des équipes des projets sur le genre et le développement ainsi qu'un point focal pour les questions de genre du programme de pays sont prévus.

E. Articulation au niveau des politiques

43. Le COSOP ainsi défini est conforme aux objectifs du gouvernement. Bien qu'il soit aligné surtout sur l'axe 1 de la SCRP (accélération de la croissance), il prévoit également une contribution importante à l'axe 4 (renforcement du capital humain). Outre sa contribution aux deux objectifs du PNIA, il contribuera significativement à quatre des huit programmes du PNIA (marchés accessibles, financements accessibles, accès aux connaissances professionnelles et à l'innovation, semences de qualité). Les filières ciblées par le COSOP seront parmi celles indiquées comme prioritaires dans les cadres conceptuels du Bénin. Le COSOP est également conforme à la PONADEC (surtout à l'axe stratégique 3 mais aussi à l'axe 2, avec l'appui institutionnel prévu pour le CeRPA et le CeCPA), aux axes stratégiques 2 et 4 de la Politique nationale de microfinance (voir appendice VII.B) et aux politiques sectorielles régionales (Schéma directeur de développement agricole et rural, Politique agricole de l'UEMOA, CEDEAO, PDDAA). En particulier, il prend en compte les recommandations du PDDAA (septembre 2010) sur le PNIA, surtout la nécessité de développer les marchés et les capacités de commercialisation. Enfin, le COSOP, en faisant référence aux mesures d'adaptation aux changements climatiques, s'aligne sur les dispositions des politiques sectorielles et du FIDA en matière de conservation de l'environnement.
44. Les principaux thèmes et mécanismes pour la concertation sur les politiques par OS sont les suivants: i) OS 1 – les résultats de l'examen du secteur de financement rural et des pilotes éventuels pour l'opérationnalisation du FNDA seront communiqués à l'occasion d'un atelier national et seront utilisés dans la concertation sur les politiques de façon permanente. De plus, s'agissant du domaine foncier et de son rôle dans l'accès au crédit, le FIDA s'engage à utiliser des cas d'études, l'expertise de la GIZ, les résultats du Compte du Millenium Challenge (MCA) et d'autres PTF spécialisés en matière foncière; ii) OS 2 – le FIDA utilisera l'exemple des petites exploitations ayant réussi un partenariat avec la PNOPPA pour faciliter la concertation sur le potentiel et les instruments adéquats pour l'intégration des petites exploitations dans des filières agricoles; et iii) OS 3 – la concertation sur le rôle des communes et des associations locales dans la promotion du développement économique local et dans les PPP sera engagée aux niveaux local et national, sur la base d'exemples et dans le cadre d'un atelier national.

V. Gestion du programme

A. Gestion du COSOP

45. Le FIDA vise à mettre en place un système de S&E unifié du programme du FIDA et à l'intégrer dans le CNP du Ministère du plan. Le système de S&E de chacun des trois projets sera intégré au sein des ministères respectifs. L'unité de facilitation (UF) du COSOP assurera le lien entre les trois projets, les CNP des différents ministères et le CNP du Plan. Un diagnostic institutionnel des CNP des quatre ministères impliqués est prévu durant le deuxième semestre de 2011. Sur la base de cette analyse: i) un plan de renforcement des capacités sera formulé pour chaque CNP; ii) le CNP au sein du ministère ayant le mandat le plus fort (probablement le MAEP) sera initialement

sélectionné pour assurer le S&E global du COSOP en attendant que le CNP du Plan soit renforcé.

46. Le CNP principal du COSOP se réunira au minimum deux fois par an. La supervision directe sera assurée directement par le FIDA moyennant une mission annuelle à mener en étroite collaboration avec les CNP, les communes et les OPA. Avant chaque mission, un atelier d'auto-évaluation sera organisé, et un rapport d'étape sur l'exécution du COSOP sera préparé et discuté au sein du CNP avec des propositions pour l'actualisation des indicateurs et l'identification des actions et partenariats nécessaires. Les rapports seront utilisés comme sources par le système de communication du programme FIDA. L'examen à mi-parcours du COSOP est programmé pour fin 2013, et l'évaluation finale pour fin 2015.

B. Gestion du programme de pays

47. Compte tenu du niveau de spécialisation requis, chaque projet éventuellement financé dans le cadre du nouveau COSOP aura sa propre unité de gestion composée d'un responsable de projet (avec son budget), d'un comptable et d'un responsable de S&E. Les synergies entre les projets et la gestion financière seront garanties par une UF chargée de la mise en cohérence des stratégies des projets et entre les projets et les initiatives nationales, de la concertation avec les CNP des ministères, de la gestion des savoirs et de la communication avec les partenaires, et de la gestion financière du programme de pays. L'UF sera composée d'un responsable de la coordination stratégique, d'un responsable administratif et financier "senior", d'un cadre de gestion des savoirs, d'un point focal pour la communication avec les partenaires, d'un cadre de procédures de passation des marchés et d'un point focal pour la problématique hommes-femmes. Chaque responsable de projet siègera au sein de l'UF à tour de rôle pour une période donnée. Un cadre rigoureux de contrôle interne et un renforcement des capacités seront mis en place pour l'équipe chargée de la gestion financière. Le suivi de proximité de la mise en œuvre des activités sera réalisé par des antennes à Bohicon, Djougou et Parakou, dont les capacités seront renforcées.
48. Enfin, le Gouvernement béninois envisage de mettre en place de nouvelles procédures de passation des marchés. Les lourdeurs administratives des plans de passation des marchés sont déplorées par tous les PTF et un examen exhaustif des procédures actuelles et proposées est envisagé dans les prochains mois afin de faire des recommandations visant à faciliter la mise en œuvre des projets/programmes, en cours et à venir.

C. Partenariats

49. Les principaux partenaires du FIDA seront: i) le MPDEPP-CAG pour le pilotage et la coordination générale du programme; ii) le Ministère des finances pour l'OS 1; iii) le MAEP et ses structures déconcentrées pour l'OS 2; et iv) le MDGTLAAT pour l'OS 3. Les partenariats seront intensifiés et différenciés en: i) partenariats avec des institutions existantes pour orienter et/ou mettre en œuvre les activités ; le renforcement de leurs capacités fera partie des composantes financées dans le cadre de chaque OS; ii) partenariats devant garantir la continuité des dynamiques initiées par le FIDA, mais qui ne sont pas renouvelées dans le cadre de ce COSOP; iii) partenariats pour des complémentarités géographiques ou thématiques dans des filières spécifiques ou afin d'atteindre des cibles spécifiques; iv) partenariats pour développer de nouvelles méthodologies/technologies et afin de partager des expériences; v) partenariats pour la concertation sur les politiques; vi) partenariats pour renforcer la capacité institutionnelle des institutions locales et nationales; et vii) partenariats pour le cofinancement.

50. Pour le suivi des activités du FIDA dans le secteur de la pêche artisanale, des partenariats seront élaborés avec la Banque mondiale, l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) et la FAO (VIH/sida et pêcheurs artisanaux). Des partenariats seront recherchés afin de poursuivre les efforts d'ordre social dans les communes ciblées par le COSOP (infrastructures et femmes-relais avec la Banque mondiale et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance).

D. Gestion des savoirs et communication

51. La communication sera un élément crucial de ce COSOP pour: i) améliorer l'accès des petites exploitations aux informations sur les opportunités économiques et du marché; ii) contribuer aux échanges entre paysans dans le cadre de la reproduction à plus grande échelle; iii) améliorer la qualité de la participation des bénéficiaires et des partenaires à l'évaluation du COSOP; iv) améliorer la cohérence entre les différents projets du FIDA et avec les principaux ministères; et v) consolider les liens avec les institutions internationales concernées. Afin de répondre à ces besoins accrus de communication, le COSOP appuiera, début 2012, l'élaboration d'une stratégie de communication de la gestion des savoirs assortie d'un plan de renforcement des institutions existantes. La PNOPPA et la Chambre d'agriculture seront appuyées afin de professionnaliser leurs rôles dans la gestion des savoirs et dans la communication aux membres.
52. Les sujets à partager par le truchement du système de gestion des savoirs sont présentés aux paragraphes intitulés "Articulation au niveau des politiques" et "Perspectives d'innovation" du présent COSOP. À part l'appui aux échanges entre ces différentes institutions, la gestion des savoirs sera renforcée par un cadre spécialisé dans l'UF. Les instruments incluront un nombre limité d'études de cas, des ateliers d'évaluation et la rédaction du rapport annuel ainsi que des échanges avec des réseaux thématiques.

E. Cadre de financement SAFF

53. Le cadre indicatif de financement du COSOP 2011-2015 est déterminé par le Système d'allocation fondé sur la performance (SAFF) du FIDA (voir tableaux 1 et 2). Dans le cas du Bénin, le score SAFF correspond à une allocation de 27,6 millions d'USD pour le cycle de financement actuel (2010-2012). Pour la période 2013-2015, la projection moyenne est d'environ 33 646 099 USD, sous réserve d'ajustement à la lumière des calculs annuels y afférents. Depuis 2009, le financement octroyé au Bénin au titre du SAFF est à 50% sous forme de prêt et à 50% sous forme de don. D'autres dons pourraient être mobilisés à travers le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) pour le financement de l'intégration des activités additionnelles sur la gestion des ressources naturelles dans le cadre de l'adaptation aux changements climatiques. À part le financement des projets en cours (PACER et PADÉR) ou leur désengagement (PADPPA), deux nouveaux projets seront financés: i) un premier projet commencera en 2012-2013 et concernera les services financiers (OS 1); et ii) un deuxième projet commencera en 2013-2014 sur l'appui aux institutions de base (OS 3) (voir appendice VI).
54. Outre les innovations décrites et le nouveau mode de gestion proposé, une conception plus simple des projets (avec des modules prédéfinis d'appui aux exploitants), une meilleure cohérence avec les méthodes de passation des marchés dans le pays, une meilleure prise en compte de la réalité des cycles agricoles et des institutions locales dans les procédures et le rythme de décaissement sont envisagées.

Tableau 1
Calcul de l'allocation SAFP pour la première année du COSOP

	<i>Indicateur</i>	<i>COSOP année 1</i>
A i)	Dispositif politique et juridique encadrant les organisations rurales	4,38
A ii)	Dialogue entre le gouvernement et les organisations rurales	4,63
B i)	Accès à la terre	3,13
B ii)	Accès à l'eau à usage agricole	4,00
B iii)	Accès aux services de recherche et de vulgarisation agricoles	4,50
C i)	Conditions propices au développement des services financiers ruraux	3,75
C ii)	Climat des investissements pour les entreprises rurales	4,27
C iii)	Accès aux marchés des intrants et des produits agricoles	4,50
D i)	Accès à l'éducation dans les zones rurales	4,50
D ii)	Représentation	4,50
E i)	Affectation et gestion des fonds publics en faveur du développement rural	3,75
E ii)	Obligation redditionnelle, transparence et corruption dans les zones rurales	4,00
	Moyenne des notes cumulées	4,16
	Notation des projets à risque (PAR) 2010	5
	Indice d'affectation des ressources de l'IDA (2009)	3,5
	Note du pays (2010)	3,970
	Allocation annuelle (en USD, 2010)	9 539 866

Tableau 2
Relations entre les indicateurs de performance et la note de pays

<i>Scénario de financement</i>	<i>Note PAR (+/- 1)</i>	<i>Note de performance du secteur rural (+/- 0,3)</i>	<i>Variation en pourcentage du score SAFP du pays par rapport au scénario de base</i>
Hypothèse basse	4	3,86	-21%
Hypothèse de base	5	4,16	0%
Hypothèse haute	6	4,46	36%

F. Risques et gestion des risques

55. Les aléas climatiques resteront le risque principal pour la réalisation des objectifs du COSOP. La stratégie d'atténuation sera indirecte, à travers: i) l'amélioration de la maîtrise de l'eau; ii) la promotion de variétés à cycle court et tolérantes à la sécheresse; iii) la prise en compte de la question des fonds d'assurance agricole; iv) l'intégration, dans chaque type de modules d'appui, de mesures adaptées pour l'amélioration de la gestion des ressources naturelles et l'identification de dons du FEM; et v) l'intensification de la coopération avec la division Environnement et climat du FIDA. Le deuxième risque important, notamment en ce qui concerne l'OS 1, est lié à l'insécurité foncière et sera également traité indirectement par le renforcement de la concertation sur les politiques avec les PTF spécialisés. Un troisième risque est lié au faible niveau des compétences des prestataires de services et à la qualité des ressources humaines. Ce risque sera pris en compte: i) indirectement, par la limitation du saupoudrage des appuis; et ii) directement, par la sélection compétitive de partenaires spécialisés sur la base de leurs compétences et de leur expérience; iii) par le renforcement de l'accent mis sur le développement des capacités des partenaires stratégiques impliqués dans chaque OS et projet; et iv) lors du recrutement du personnel supplémentaire dans les projets spécialisés, lors du renforcement des capacités et de l'examen des besoins spécifiques d'assistance technique au moment de la conception des projets. Enfin, la corruption reste un problème au Bénin. L'indice de perception de la corruption a diminué en 2010 par rapport aux années précédentes. Des missions régulières de supervision et le renforcement de la capacité financière constituent les mesures principales prises par le FIDA.

Processus de consultation pour l'élaboration du COSOP

1. Le FIDA a commencé l'élaboration de sa nouvelle stratégie d'intervention au Bénin pour les quatre (4) prochaines années (2011-2015) à partir du mois de septembre 2010. Le processus d'élaboration du COSOP a suivi les étapes suivantes:
 - Analyse de base de la pauvreté rurale et collecte de données et documents stratégiques (stratégies et politiques du gouvernement, stratégies des autres partenaires, etc.) (septembre 2010);
 - Mission de lancement formel du processus de formulation du RB-COSOP par le MAEP et le FIDA (consultations/réunions avec les autorités gouvernementales, les services techniques des différents ministères, les PTF bilatéraux et multilatéraux, le secteur privé, les ONG et la société civile) (décembre 2010);
 - Étude sur la décentralisation/développement communautaire et l'accès aux services financiers ruraux (décembre-janvier 2011) ;
 - Désignation des membres de l'équipe de gestion du programme de pays (EGPP) (mai 2011);
 - Préparation et soumission au ministère d'État et MAEP de la première mouture du RB-COSOP (février 2011);
 - Révision du texte et soumission aux membres de CPMT au FIDA (mars 2011 et avril 2011);
 - Socialisation de la première version du RB-COSOP dans deux ateliers régionaux (mai 2011), soumission aux membres de l'EGPP et discussion (mai 2011);
 - 'Peer review' et 'OSC review' par le FIDA (mai 2011);
 - Validation avec partie prenante Béninoise (juillet 2011);
 - Deuxième révision interne de la qualité du document validé (FIDA) et soumission au Conseil des Gouverneurs (juillet 2011).
2. Ateliers régionaux. Deux ateliers régionaux (Bohicon et Parakou) de 1,5 jour chacun sont organisés pendant la deuxième semaine de mai 2011, pour encourager la réflexion et promouvoir l'échange entre et avec les bénéficiaires et représentants des institutions/organisations locales afin de réviser la version préliminaire du COSOP. Les objectifs des ateliers sont: i) d'avoir une vision partagée sur les thèmes principaux du COSOP; ii) de réconcilier les opportunités, défis, besoins et atouts exprimés lors des ateliers par les participants avec les intentions thématiques provisoires du COSOP; et iii) d'assurer que le rôle des différents acteurs nationaux, décentralisés et déconcentrés dans les stratégies retenues et le type de partenariat envisagé avec le FIDA et d'autres soient un point d'attention transversal.
3. Une place de choix est réservée aux Organisations paysannes et petits producteurs et aux représentants des communes et des IMF. Dans l'atelier, plusieurs groupes de travail pourront à l'occasion être formés, et chaque groupe recevra une liste de questions pour stimuler la réflexion sur trois thèmes: i) la finance rurale ; ii) les services adaptés aux petites exploitations familiales (agricoles et para agricoles) pour sortir des stratégies de subsistance à une orientation vers le marché ; et iii) l'intégration des vulnérables.

Situation économique du pays

COUNTRY DATA

Bénin

Land area (km2 thousand) 2008 1/	110	GNI per capita (PPP, \$) 2009 1/	1510
Total population (million) 2010	9,05	GDP growth (annual %) 2009 1/	3.8
Population density (people per km2) 2010	31.86	Inflation, consumer prices (annual %) 2009 1/	2,2
Local currency	FCFA	Exchange rate: USD 1 = 465.532 XOF	
Social Indicators		Economic Indicators	
Population (average annual pop. growth rate)1/	3.1	GDP (USD million) 2009 1/	6.65
Crude birth rate (per thousand people) 2008 1/	39	GDP growth (annual %) 1/	
Crude death rate (per thousand people) 2008 1/	9	2005	2.9
Infant mortality rate (per thousand live births) 2009 1/	75	2009	3.8
Life expectancy at birth (years) 2008 1/	61	Sectoral distribution of GDP 2005 1/	
Total labour force (million) 2008 1/	3.58	% agriculture	32
Female labour force as % of total 2007 1/	45.7	% industry	13
		% manufacturing	8
		% services	54
Education		Consumption 2009 1/	
School enrolment, primary (% gross) 2008 1/	117	General government final consumption expenditure (as % of GDP) 1/	15
Adult illiteracy rate (% age 15 and above) 2008 1/	59	Household final consumption expenditure, etc. (as % of GDP) 1/	89
Nutrition		Gross domestic savings (as % of GDP) 1/	10.7
Malnutrition prevalence, height for age (% of children under 5) 2006 1/	44.7	Balance of Payments (USD million)	
Malnutrition prevalence, weight for age (% of children under 5) 2006 1/	20.2	Merchandise exports 2009 1/	1 000
Health		Merchandise imports 2009 1/	2 040
Health expenditure, total (as % of GDP) 2007 1/	4.8	Balance of merchandise trade 2009	-1040
Physicians (per thousand people) 2008	0.1	Current account balances (BoP, USD million, 2008)	-536
Population using improved water sources (%) 2008 1/	81	Foreign direct investment, net 2008 1/	173
Population with access to essential drugs (%) 1/	n/a	Government Finance	
Agriculture and Food		Cash surplus/deficit (as % of GDP) 2008 1/	-0.3
Food imports (% of merchandise imports) 2006 1/	31	Total expense (% of GDP) 2008 1/	14.9
Fertilizer consumption (kg per ha of arable land) 2007 1/	/a	Total external debt (USD million) 2009 1/	1.073
Food production index (1999-01=100) 2007 1/	107	Present value of debt (as % of GNI) 2009 1/	11.8
Cereal yield (kg per ha) 2008 1/	1.330	Total debt service (% of GNI) 2009 1/	0.6
Land Use		Lending interest rate (%) 2007 1/	n/a
1.Arable land as % of land area 2007 1/	24.4	Deposit interest rate (%) 2008 1/	3.5
Forest area as % of total land area 2007 1/	20.1		
Irrigated land as % of cropland 2007 1/	n/a		

1/ World Bank, *World Development Indicators* database CD ROM 2010

Cadre de gestion des résultats du COSOP

Alignement à la stratégie du pays		Résultats clés pour le COSOP			Objectifs institutionnels/ politiques du COSOP
Axes et objectifs de la stratégie de réduction de la pauvreté et des politiques sectorielles		Objectif général du COSOP: contribuer à la création des conditions nécessaires à une croissance économique durable et diversifiée et à la réduction de la pauvreté rurale et à la sécurité alimentaire des vulnérables ruraux			
<p>SCR¹ : Les objectifs du SCR³ sont : une croissance annuelle moyenne de 8,9% du PIB global et de 14,3% du PIB agricole et une réduction de 63% de la pauvreté d'ici 2015.</p> <p>Les objectifs en matière d'agriculture sont : (i) de réduire la proportion de la population béninoise souffrant de la faim et de la malnutrition de 33% à 15% à l'horizon 2015 ; (ii) d'augmenter le volume des exportations de produits agricoles de 50% d'ici 2015.</p>		Objectifs stratégiques du COSOP	Indicateurs de résultats du COSOP	Indicateurs clés du COSOP*	
				<p>Une enquête de référence sera effectuée en septembre-octobre 2011 dans des zones de concentration actuelle (PADER et PADPPA). Cette dernière permettra de valider et raffiner les indicateurs préliminaires proposés. Les références sont basées sur la situation actuelle au niveau national, sur l'évaluation interne du PADER en 2010, sur les objectifs révisés pendant la revue de mi-parcours du PADER et sur les objectifs du PACER au moment de son lancement.</p>	
<p>Axe 1 : Accélération de la croissance</p>	<p>Plan Programmatique PSRSA : S 4: Financement accessible</p> <p>Politique du développement de la microfinance :</p> <p>axe ii) le renforcement des capacités de l'industrie de la microfinance en vue de sa professionnalisation</p> <p>axe iii) la promotion de la finance rurale pour assurer une meilleure couverture du territoire national ;</p> <p>axe iv) le renforcement de l'accès des IMF aux ressources financières par la mise en place de mécanismes qui assurent une intégration complète de la microfinance au secteur financier</p>	<p>OS-1 : L'accès des petites et moyennes exploitations rurales aux services financiers adaptés, est amélioré.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ % des ruraux ciblés dans les filières retenues (OS 2) ayant accès à un crédit adapté à leurs besoins et de proximité ▪ Les IMF performantes ont accès à des ressources additionnelles de la caisse centrale d'UNASF et des banques ▪ Les IMF rurales participant au projet de finance rurale adhèrent (ou sont en voie d'adhérer) aux meilleures pratiques du secteur de la microfinance ▪ Au moins 30% des crédits des IMF ciblées sont alloués aux femmes et jeunes (15-25 ans). 20% des crédits sont alloués aux ménages pauvres 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une revue complète du secteur de la finance rurale au Bénin et la sous-région est faite 1) afin d'évaluer les alternatives pour financer les besoins des petites et moyennes exploitations familiales ; 2) afin d'évaluer les différentes options de pérennisation stratégique des ASF performantes en renforçant leur rôle stratégique ; ▪ Basé sur la revue complète, une feuille de route pour atteindre 1 et 2 (ci-dessus) est formulée et suivie ▪ Des formations et un appui différenciés sont offerts (y inclus par l'UNASF) aux demandeurs et fournisseurs du microcrédit ▪ La caisse centrale d'UNASF est créée et active sous la loi bancaire. Elle est en partenariat avec d'autres institutions bancaires et partenaires financiers ▪ Des pilotes (des instruments) pour contribuer à l'opérationnalisation du FNDA sont appuyés à travers des appuis financier et technique 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les résultats de la revue du secteur de finance rurale sont communiqués dans un atelier national et des réseaux internationaux et renforcent le dialogue politique ▪ Les pilotes pour l'opérationnalisation du FNDA sont partagés avec le MAEP et le Ministère de la microfinance et d'autres PTF intéressés et avec des partenaires internationaux et les résultats sont utilisés dans le dialogue politique ▪ Des cas concrets quant à l'impact de l'insécurité foncière sur l'accès au crédit, renforcent le dialogue politique et contribuent à une feuille de route pour la généralisation de la sécurisation foncière, avec la GIZ et autres PTF spécialisé ▪ Le Ministère de microfinance est capable d'évaluer et orienter le projet et l'harmonisation et la collaboration entre le MAEP et le Ministère de la microfinance se sont améliorées.

¹ Il s'agit de la SCR² (2007-2009) et de la SCR³ (2011-2015).

<p>Axe 1 : Accélération de la croissance</p> <p>Diversification des filières agricoles en collaboration étroite avec le secteur privé</p> <p>Axe 4 : Renforcement du capital humain</p>		<p>AS1. Semences de qualité</p> <p>AS2 : Intrants Améliorés</p> <p>AS3 : Mécanisation adaptée et accessible</p> <p>AS5 : Marchés accessibles</p> <p>AS6 : Connaissance et innovation technologique</p>	<p>OS2 : L'accès des petites et moyennes exploitations rurales de subsistance ou orientées vers le marché, aux services non financiers et à l'information adaptés à leurs besoins est amélioré.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les rendements des cultures des filières retenues sont de x tonnes/ hectare dans les zones ciblées ▪ Les OP communales et régionales ont développé des liens durables avec les opérateurs privés ▪ Au moins 40% des bénéficiaires sont des femmes et des jeunes (15-25). Au moins 30% des bénéficiaires sont originaires de ménages pauvres ▪ % des exploitations ciblées utilisent des méthodes de gestion durable de la fertilité du sol 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le FIDA et ses partenaires ont développé la capacité d'offrir des modules différenciés et adaptés à la capacité et aux objectifs des différents types de petites et moyennes exploitations familiales ▪ Les petites et moyennes exploitations et leurs organisations ciblées dans les filières sélectionnées ont été assistées et formées aux méthodes et techniques de gestion, de production, de transformation, de conservation et de commercialisation (conformes aux normes de marché) avec des modules adaptés à leur capacité et leurs objectifs ▪ Les exploitations et leurs organisations ciblées sont appuyées avec une combinaison d'appui-conseil agricole, de formation, d'accès au crédit, d'accès aux équipements de transformation et de conservation, d'accès au marché et d'accès aux informations sur des opportunités économiques 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les institutions spécialisées, les OP et la Chambre d'Agriculture et CCIB sont renforcés aux niveaux central et décentralisé à jouer leurs rôles dans la mise en place des normes de marché et des systèmes de contrôle ▪ Les modèles d'exploitations sont utilisés comme cas spécifiques de réussite dans des dialogues permanents sur le potentiel des petites exploitations rurales dans l'atteinte des objectifs nationaux de croissance des filières agricoles et surtout sur des instruments adéquats pour leur intégration dans le marché ▪ Le MAEP est capable de coordonner et évaluer des programmes d'appui aux filières avec un appui institutionnel du FIDA en commun avec d'autres PTF
<p>Axe 5 : Développement équilibré et durable de l'espace national</p>		<p>PONADEC</p> <p>R14 : Les associations d'élus et de communes sont des interlocuteurs reconnus</p> <p>R15 : La coopération décentralisée contribue à la dynamique de renforcement de capacité</p> <p>R10 : Le niveau de ressources humaines des collectivités est suffisant</p>	<p>OS3 : Les organisations paysannes (OP) et associations locales contribuent à l'orientation et à la gestion du développement économique de leur commune.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ % des exploitations ciblées sont membres d'une OP ou d'une association communale ▪ Des OP et des associations dans les communes ciblées ont formulé et transmis aux communes leur demande priorisée quant aux services économiques ▪ X Nombre de comités de gestion public/privé prennent la responsabilité sur le maintien et la gestion des infrastructures, des marchés, la génération et la diffusion des informations économiques 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 10% des associations et des organisations économiques locales avec un statut juridique sont formées et assistées pour leur participation au développement communal dans les zones ciblées ▪ Des associations et organisations économiques locales sont assistées et formées pour la gestion des infrastructures, des marchés et des informations économiques dans un partenariat public/privé. ▪ Le dialogue et l'élaboration d'une vision sur le rôle des communes et des associations à la base dans la promotion du développement économique local et des partenariats publics-privés ont été appuyés aux niveaux local et national (à travers un atelier national) et des modèles de réussite sont promus 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le rôle et les capacités des communes dans la coordination des services et informations économiques adaptés aux petites exploitations familiales et rurales, à travers des partenariats privés-publics, sont améliorés. ▪ 10% des communes ciblées ont établi un système d'information et de communication à la base et des partenariats intercommunaux concernant des opportunités économiques locales ▪ Le rôle des AVD comme porte d'entrée pour les vulnérables ruraux afin de participer aux dynamiques locales a été examiné et communiqué ▪ Les modèles réussis et étudiés des PPP et de coordination locale des différents acteurs (communes, associations de base et OPA) sont utilisés dans la dialogue politique et avec les PTF ▪ Le Ministère de décentralisation est capable d'évaluer et d'orienter le projet

Cadre de gestion des résultats du précédent COSOP

	Situation à la formulation du COSOP	Situation à l'achèvement du COSOP	Enseignements tirés
A. Objectifs stratégiques du pays			
La SCRP 2 (2007-2009) visait une accélération de la croissance économique. Les 5 stratégies prioritaires sont: (i) une accélération de la croissance; (ii) le développement des infrastructures; (iii) le renforcement du capital humain; (iv) la promotion de la bonne gouvernance et (v) le développement équilibré et durable de l'espace national. La SCRP 3 sera une consolidation et un raffinement (accents spécifiques) de la SCRP2	<p>Situation économique (2005)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ PIB par habitant: 550 USD ▪ Taux de croissance PIB par habitant: 0% ▪ Dépenses publiques (% PIB): 21.4% ▪ Taux d'inflation: 5,4% ▪ Contribution de l'agriculture au PIB (%): 32 <p>Pauvreté (2006)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux national de pauvreté: 37,5% (28,4% en 2002) ▪ Pauvreté rurale : 38,3% (31,6 en 2002) ▪ Pauvreté urbaine : 36,5% 	<p>Situation économique (2009)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ PIB par habitant: 750 USD ▪ Taux de croissance PIB par habitant: 1% ▪ Dépenses publiques (% PIB): 24.8% ▪ Taux d'inflation: 2,2 % ▪ Contribution de l'agriculture au PIB (%): NA <p>Pauvreté (2007) (données de 2010 ne sont pas encore disponibles)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux de pauvreté nationale: 33.3% ▪ Pauvreté rurale : 36.1% ▪ Pauvreté urbaine : 28.3% 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La croissance économique et du secteur agricole est importante au Bénin mais la pauvreté monétaire est persistante et elle ne montre que récemment une réduction fragile. L'inégalité rurale est élevée et il existe des dynamiques de pauvreté importante (géographiquement). ▪ La pauvreté rurale non monétaire est en train de s'améliorer au Bénin. ▪ La population du Bénin est très jeune avec des taux d'émigration élevés en direction des villes, des autres zones rurales et des pays voisins. ▪ La facture de l'importation du riz est considérable et elle augmente encore (y inclus la réexportation au Nigéria) ▪ L'économie rurale du Bénin est 'non diversifiée' et le potentiel agricole et d'irrigation ne sont pas du tout pleinement exploités. ▪ Le processus de décentralisation est incontournable ▪ Il existe des dynamiques positives mais jeunes et fragiles dans le climat d'entrepreneuriat et le cadre stratégique pour la promotion de la micro finance ▪ Il existe des marchés (produits agricoles) importants (zones urbains, sous-région) mais les petites exploitations sont faiblement intégré au marché.
B. Objectifs stratégiques du COSOP			
OS-1 : Amélioration durable de l'accès aux services financiers	144 ASF, couvrant 820 villages, 45.000 actionnaires (50% de femmes), capital des ASF : 396 mio FCFA, montant du crédit de 625 mio pour 26.000 bénéficiaires.	Consolidation des 144 ASF et création de 50 ASF. Mise en place de structure faitière UNASF. Capital : 1.310 mio FCFA, 82.792 actionnaires, 69.424 bénéficiaires du crédit. Les ASF couvrent leurs frais de gestion, 16% des ASF répondent aux 4 critères de viabilité. PADER : 193 MER/AGR financées pour leurs projets, PADPPA : 1236 pêcheurs ont été financés pour leurs projets pour un montant d'environ 276.840.000 FCFA mais avec un taux de remboursement très faible.	Le réseau des ASF s'accroît et il a accumulé des fonds considérables et offre de plus en plus de crédits adaptés pour l'agriculture, mais il n'est pas encore intégré dans le système bancaire et pas tous les ASF sont viables. L'accès aux produits financiers pour des activités et projets agricoles reste difficile et les mécanismes de financement ne sont pas harmonisés au Bénin.
OS-2 : amélioration durable de la rentabilité des AGR et des MER rurales	Environ 900 AGR/MER dans la transformation et petit commerce (avec faible valeur ajoutée), parfois production, augmentation de la productivité des racines et tubercules, 195 ateliers de transformation construits, 91 ha de bas-fonds aménagés pour 350 personnes.	724 groupements des exploitant et 541 exploitations individuels avec appui-conseil (dans 290 villages) (80% déjà encadrés par PROMIC ou PAJER): 24% sont durables. Les femmes représentent 81% des membres des groupements, 25% des MER. 1600 agriculteurs sont encadrés pour 800 ha de riz, de maïs et de cultures maraîchères (PUASA), 300 MER dans la production de semences du riz et du manioc (don UE). PADPPA : 56 enclos et 277 étangs mis en place, 23 sont fonctionnels. 2539 bénéficiaires ont été formés et équipés pour le maraîchage et l'élevage de lapins.	Les résultats pour les petites exploitations agricoles et para agricoles n'ont pas mené à une expansion considérable du nombre d'exploitations ou à la croissance d'AGR existantes. Le renforcement de capacités n'a pas été clairement adapté à la demande et l'appui n'était pas basé sur les plans d'affaires (viabilité) des projets ou intégré dans l'approche filière (à l'exception du PACER). Des activités qui ne nécessitent pas de terre et à cycle court ont été populaires chez la population. Le nombre des exploitations appuyées a été diminué par la revue à mi-parcours du PADER

	Situation à la formulation du COSOP	Situation à l'achèvement du COSOP	Enseignements tirés
OS-3 : Renforcement des capacités des ruraux pauvres grâce au développement des collectivités locales et la décentralisation	Financement d'infrastructures (puits, pistes, hangars de stockage, modules de classes) installations des AVD, alphabétisation avec un succès mitigé	Appui à plus de 150 ADV et 290 PDNV. Les femmes représentent 18% des membres des comités des ADV. Chaque AVD a élaboré un plan de développement villageois, le projet finance une petite partie de ces plans. Alphabétisation et 139 femmes de relais installées. PADPPA : 1497 ha ont été reboisés, 110 ha de mangroves plantés. Formation d'environ 1500 femmes et de responsables des structures faitières, infrastructures socio-communautaires, début de formations des comités de gestion des plans d'eaux locaux	Bien que la capacité des ADV ait été renforcée, elles ne connaissent pas suffisamment leur rôle et leurs responsabilités et elles sont faiblement liées au niveau communal et à d'autres partenaires. Leurs plans de développement du village ne sont pratiquement pas financés. Il existe également des incohérences avec les communes quant à la propriété et la division des rôles. Faible valorisation des dynamiques participatives locales dans des changements économiques.
C. Programmes et projets			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Programme de développement de la culture des racines et tubercules (PDRT) ▪ Programme d'appui au développement de pêche artisanale (PADPPA) ▪ Projet d'appui au développement rural (PADER) ▪ Projet d'appui à la croissance économique rurale (PACER) 	<p>Approuvé en 2000</p> <p>Approuvé en 2001</p> <p>Approuvé en 2008</p> <p>Approuvé en 2010</p>	<p>Clôturé en 2008</p> <p>En cours (jusqu'à 2011)</p> <p>En cours (jusqu'à 2012)</p> <p>En cours (jusqu'au 2015)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ciblage. Dans tout le pays et de façon dispersé (au moins un village par commune a été impliqué), bien qu'il ait une concentration des exploitations appuyées. Les activités des objectifs spécifiques ne sont que peu intégrées/valorisées entre elles. Même si les femmes sont bien intégrées dans les ASF et les AGR, l'impact sur leurs revenus est toujours limité et leur représentation institutionnelle est toujours faible. L'appui aux jeunes n'était pas explicite et il n'était pas suivi. Des enquêtes qualitatives pendant des évaluations et formulations ont conclu que les ménages appartenant aux 40% les plus vulnérables composent une forte minorité. ▪ Innovation. Le COSOP précédent a principalement consolidé les résultats de COSOP précédent. Les innovations concernant le développement institutionnel ou à contribuer aux conditions favorables étaient plutôt limitées. Des éléments d'innovation étaient (i) l'introduction de l'approche filière (PACER) ; (ii) le partenariat avec le MAEP ; (iii) l'installation de la caisse centrale des ASF ; (iv) une unité de projet pour PADER et PACER ; (v) les MER dans la production de semences de riz ; (vi) l'inclusion des pêcheurs dans les activités alternatives et la gestion des plans d'eaux. ▪ Durabilité. La durabilité n'est pas encore garantie, comme (i) le réseau des ASF n'est pas encore intégré dans le système bancaire, ni normalisé ; (ii) l'harmonisation des mécanisme de financement rural reste faible; (iii) l'appui des AGR n'est pas suffisamment orienté vers leur croissance et vers la rentabilité des activités ; (iv) les services d'appui ne sont pas ancrés au niveau communal ; (v) les ADV ne connaissent pas suffisamment leurs rôles et responsabilités ; (vi) le lien entre les ADV et la commune et entre la commune et les autres acteurs communautaires reste faible, ainsi que la capacité des communes pour la gouvernance et la gestion de la promotion du développement économique.
D. Performances du FIDA			
Concertation sur les politiques	NA	A travers partenariat MAEP (appui à la cellule DPP/MAEP, suivi -évaluation)	
Partenariat	NA	Partenaires principaux : Bafd (PADPPA), FAO (PACER) et BOAD (PACER), PNUD (PACER et appui du FIDA au projet Songhai)	
Gestion du programme de pays	<ul style="list-style-type: none"> - Les systèmes comptables des projets ne sont pas standardisés, les frais de gestion varient d'un projet à l'autre. - Des dysfonctionnements relatifs à la passation des marchés et au réapprovisionnement des projets en liquidités entravent les opérations - Le FIDA doit mettre l'accent sur l'innovation et sur les aspects qualitatifs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une unité de gestion pour PADER et PACER. La gestion des différentes composantes (microfinance, MER, institutions de base) dans un projet a été lourde. - Les faiblesses de 2005 sont toujours présentes (décaissement des fonds de contrepartie) - Les partenariats ont évolué de cofinancement pur des partenaires vers des partenariats pour l'échange d'expérience et dans l'opérationnalisation du PACER - Des partenariats pour l'implémentation de projets, sans composantes de projet bien distinguées par partenaire, créent des inefficiences (voir PADPPA) - Le dialogue politique n'était pas assez ciblé (par OS), et il était trop isolé des autres PTF. 	

Réserve indicative de projets au cours de la période du COSOP

1. Toutes les interventions futures du FIDA au Bénin s'inscriront dans le cadre d'un programme unique. Le programme comprendra éventuellement 3 projets spécialisés, à savoir: (i) amélioration de l'accès aux services financiers adaptés; (ii) appui différencié aux petites exploitations rurales dans des filières prioritaires; (iii) participation des OP et associations locales dans l'orientation et la gestion du développement économique au niveau de la commune. Le PACER couvre déjà le deuxième domaine jusqu'à l'an.

I. Projet I - Appui aux services financiers ruraux adaptés

A. Zone d'intervention et groupe-cible

2. Le projet proposé sera, selon la composante, mis en œuvre dans tout le pays. (i) En ce qui concerne le réseau des ASF, la zone d'intervention coïncidera avec le réseau actuel des ASF (national). De nouvelles ASF ne seront pas créées durant ce COSOP et seules des ASF ayant du potentiel seront appuyées. (ii) Pour les autres composantes, la zone d'intervention et la sélection des IMF partenaires seront adaptées aux zones de concentration sélectionnées pour la promotion des filières (PACER). (iii) L'appui au cadre stratégique ou à un fonds de facilitation intermédiaire se situera évidemment au niveau national.

3. Le groupe-cible comprendra les petites et moyennes exploitations et entreprises rurales, agricoles et para-agricoles. Il inclura des paysans ayant accès au crédit pour la première fois ou de manières répétitives. Le groupe-cible sera atteint à travers des interventions aux niveaux micro, méso et macro. Une attention particulière sera donnée à l'adaptation des services financiers aux jeunes (15-25 ans) et aux femmes. Les investissements des petites exploitations dans le cadre du PACER (2ème axe) seront financés par des mécanismes promus par le projet proposé.

B. Justification

4. Le financement rural de proximité reste d'actualité au Bénin. Une revue complète du secteur de la finance rurale au Bénin est menée afin d'évaluer les alternatives pour financer les besoins des petites exploitations familiales y compris le rôle que pourrait jouer les ASF dans ce nouveau programme de Finance Rurale.

5. La justification du projet proposé se base sur: (i) la faiblesse de l'accès des ruraux à des services financiers adaptés au Bénin et de la volonté politique des PFT d'y investir; (ii) le manque de durabilité des ASF malgré leur avantage comparatif de proximité; et (iii) la nécessité de mieux tenir compte du contexte de financement rural (FNDA, FNM, le contexte sous-régional).

C. Objectifs

6. L'objectif général du projet est de contribuer à la création des conditions nécessaires à une croissance économique rurale durable et diversifiée, à la réduction stable de la pauvreté rurale et à la sécurité alimentaire des petits producteurs oscillant autour du seuil de pauvreté. Son but est d'améliorer l'accès aux services financiers adaptés des petites et moyennes exploitations et entreprises rurales, agricoles et para-agricoles.

7. Les objectifs spécifiques du projet proposé sont: (i) pour les IMF et ASF partenaires du projet, les meilleures pratiques sont adoptées, leur capacités sont renforcées et elles offrent des produits adaptés aux besoins des petites et moyennes exploitations ; (ii) mobilisation accrue de ressources par les IMF partenaires sur le marché financier; et (iii) capacités des partenaires stratégiques et cadre stratégique national de financement rural renforcés.

8. Pour ce projet, il faut également renforcer les services non financiers aux petites et moyennes exploitations/entreprises et leurs organisations: ces aspects sont pris en compte dans PACER et le troisième projet du programme proposé.

D. Appropriation, harmonisation et alignement

9. Le projet proposé s'aligne parfaitement sur l'axe 1 de la SCRIP (accélération de la croissance) et sur le PRSRS, le PNIA (Axe Stratégique 4) et les recommandations du CAADDP (Septembre 2010). Ce projet s'aligne aussi avec les lois et les stratégies de l'UMOA et sur les 4 axes stratégiques de la Stratégie Nationale de la Micro-Finance: (i) renforcement de l'environnement légal, réglementaire et institutionnel pour un développement sécurisé du secteur de la microfinance; (ii) renforcement des capacités des structures de microfinance en vue de leur professionnalisation; (iii) promotion des activités de financement rural pour assurer une meilleure couverture du territoire national; et (iv) renforcement de l'accès des IMF partenaires aux ressources financières par la mise en place de mécanismes qui assurent une pleine intégration de la microfinance au secteur financier.

10. Une coopération avec des dispositifs d'accompagnement et des mécanismes existants sera recherchée, notamment le Consortium Alafia, FNM (déjà opérationnel) et FNDA (pas encore opérationnel), les CeRPA et IMF, CPEC, FECECAM et RENACA. Le groupe de coordination des PFT dans ce secteur est déjà reconnu comme très dynamique. Le FIDA compte travailler en partenariat avec : la CTB (appui au FOTRADA), BM (PNDCC), l'Agence danoise pour le développement international (DANIDA – PADSA et nouveau programme en cours de formulation), l'UNDF, le FAD, le BID et le MCA. La collaboration avec le PROCCI (BM) pourrait mener à des synergies importantes (identification des opportunités et appui à la préparation de plan d'affaires des petits entrepreneurs). Des partenariats avec des réseaux thématiques et des institutions internationales seront initiés ou intensifiés.

11. Le projet veut donner des appuis financier et technique au FNDA et il appuiera les phases de test des instruments pertinents pour le FNDA. L'appui exact pour le FNDA dépendra de la revue en cours, du dialogue avec le MAEP et le FNM et les autres PTF et il tiendra aussi compte de l'harmonisation possible avec les instruments existants sous le FNM.

E. Composantes et activités

Composante 1 : Renforcement du cadre stratégique et des capacités des partenaires stratégiques

12. Une revue complète du secteur de la finance rurale au Bénin et dans la sous-région a déjà commencé pour informer la première composante (i) afin d'évaluer les alternatives pour financer les besoins des petites exploitations familiales et les différentes options de pérennisation stratégique des ASF performantes. (ii) La première composante fournira également des appuis institutionnels et des services d'encadrement (outils, conseil, formation) aux partenaires stratégiques (CeRPA, bureaux d'études spécialisés, réseaux de spécialistes) dans le cadre de leurs efforts de renforcer des IMF et OP (et les liens entre elles). (iii) Enfin, la première composante contribuera aux initiatives

sectorielles (au niveau des ministères et des directions techniques sectorielles) et régionales (Réseau africain de microfinance, CGAP, MOCROSACE, Consortium Alafia, réseaux des consultants en microfinance, réseau des professionnels de banques, etc.), au partenariat entre les IMF et l'Etat béninois, avec un accent sur le financement rural et l'intégration de la performance sociale dans le système de suivi des IMF.

Composante 2 : Pérennisation du réseau d'ASF en renforçant leur rôle stratégique

13. La conception définitive de cette composante sera fondée sur les résultats de la revue du secteur de financement rural en cours et prévue dans le cadre de la composante 1. Toutes les options pour pérenniser les ASF restent ouvertes, y inclus la fusion avec d'autres réseaux.

14. De façon progressive, et en attendant la revue complète, on peut distinguer deux grandes phases:

- Phase 1- Pour ne pas rompre brusquement avec le système actuel d'appui par des prestataires (opérateurs partenaires spécialisés), ces derniers vont continuer leur appui en prêtant toutefois plus d'attention au suivi et à la rigueur. Les activités actuellement envisagées sont: (i) le renforcement de la capacité de l'UNASF ainsi que la mise en place et le renforcement de son centre technique devant offrir des services d'appui technique et opérationnel aux ASF; (ii) la conception des documents de base et un appui à la normalisation et à la réglementation; (iii) le renforcement du fonds de capitalisation et de financement de l'UNASF à travers sa caisse centrale et dans le contexte de la loi bancaire; et (iv) le renforcement de la capacité de l'UNASF d'intégrer le souci pour la performance sociale dans son système de suivi-évaluation.
- Phase 2 - Les services des OP disparaîtront progressivement laissant ainsi place au centre technique d'appui de la structure faïtière et au département « Caisse centrale » (coordonnés par un secrétariat exécutif). Trois types d'activité sont envisagés: (i) le renforcement du département Caisse Centrale ainsi que du système de suivi-évaluation de l'UNASF et de son centre technique, afin de rendre opérationnels la fourniture des services techniques indispensables aux ASF pour le compte de la structure faïtière (comptabilité, audit, contrôle interne, études, développement et formation); (ii) l'intensification des partenariats entre l'UNASF et les banques, le secteur privé et les partenaires institutionnels et financiers (nationaux et internationaux); (iii) le transfert progressif de compétences aux agents des ASF à la base.

Composante 3 : mise en relation IMF/banques et sécurisation des financements

15. Cette composante envisage la croissance de la mobilisation des ressources des IMF partenaires engagées pour financer les exploitations et entreprises rurales. Les activités dépendront des résultats de la revue du secteur du financement rural au Bénin (Composante 1). On estime que la troisième composante peut être mise en place à travers deux sous-composantes situées à différents niveaux: (i) « méso », favoriser la complémentarité entre les banques, les IMF sélectionnées et leur intégration; et (ii) « macro », renforcer un mécanisme opérationnel pour la mobilisation de nouvelles ressources pour le financement agricole sur le marché financier.

F. Coûts et financement

16. Le coût du projet proposé est estimé à environ 27,6 millions d'USD financés par le FIDA (50% don, 50% prêt). Les montants de cofinancement seront précisés durant la mission de formulation.

G. Organisation et gestion

17. Le projet sera réalisé sous la tutelle du Ministère de la Microfinance en étroite collaboration avec le MAEP. La coordination stratégique du portefeuille du FIDA au Bénin, sera assurée par une unité de facilitation et de gestion financière basée à Cotonou avec un système de SE intégré dans le CNP du Ministère d'Etat. Les capacités de l'unité de facilitation pour la gestion financière seront renforcées. Toutefois, compte tenu du niveau de spécialisation requis, chaque projet éventuellement financé dans le cadre du COSOP 2011-2015 aura son responsable de projet et son budget et un système de SE intégré dans le CNP du ministère respectif (ici, le Ministère de la microfinance).

18. La mise en œuvre des activités sera contractée éventuellement avec l'UNASF et avec des opérateurs expérimentés; ces derniers seront présélectionnés sur la base de critères de compétence et sélectionnés sur base compétitive. Le suivi de proximité de la mise en œuvre des activités du projet sera réalisé par les équipes des antennes de Bohikon, Djougou et Parakou, et leurs capacités seront renforcées dans le domaine des services financiers.

19. La supervision de la mise en œuvre du projet sera assurée directement par le FIDA moyennant une mission annuelle à mener en étroite collaboration avec le CNP du Ministère de la microfinance, les réseaux d'IMF, les communes et les OP. Cette supervision sera réalisée dans le cadre de la supervision du COSOP; les résultats des supervisions y seront intégrés et utilisés dans le système de communication du COSOP.

H. Suivi et évaluation

20. Le suivi interne de la mise en œuvre des activités sera assuré par l'Unité de coordination du Projet, et intégré dans le CNP du Ministère de microfinance à travers la mise en place d'un système simple de suivi et évaluation. Le système collectera des informations sur au moins deux des indicateurs utilisés au niveau national par le Ministère de la microfinance. Ces indicateurs tiendront compte de la capacité des activités à toucher les ménages particulièrement vulnérables (inclusion). Les indicateurs de référence collectés en octobre-novembre 2011, seront mis à jour et évalués lors de la revue à mi-parcours (probablement en 2015, coïncident ainsi avec l'évaluation finale du COSOP) et à la fin du projet (2018) pour déterminer l'impact du projet. Un partenariat stratégique entre une institution locale (e.g. Cebedes, Université) et une institution internationale est prévu pour la conception/conduite de l'enquête de référence et des évaluations successives.

I. Risques

21. La plupart des risques sont pris en compte soit directement par le projet soit par la complémentarité entre les projets proposés: (i) l'intervention directe de l'Etat dans les activités de microfinance; (ii) la faible coordination et la faible harmonisation des mécanismes de financement entre différents programmes; (iii) la faible considération des questions d'autonomie des IMF par des bailleurs; (iv) le faible nombre d'opérateurs de services compétents, (v) la faiblesse des capacités professionnelles et financières des IMF et des demandeurs du crédit (gestion du crédit, notion de garantie, etc.), (vi) les aléas climatiques et les besoins des fonds de garantie/ d'assurance/ de bonification des taux d'intérêts.

22. L'insécurité foncière constitue le risque le plus important (seulement 1,9% des parcelles et des terres agricoles possèdent un titre foncier) et il ne peut être qu'indirectement adressé par le projet à travers: (i) le renforcement du dialogue politique avec les PFT spécialisés (surtout avec la GIZ) pour la formulation d'une feuille de route

pour la généralisation de la sécurisation foncière (à l'aide de cas concrets des projets FIDA qui illustrent l'impact de l'insécurité foncière sur l'accès au crédit) et (ii) la formation des demandeurs et des fournisseurs de crédit sur la notion de garantie et par la recherche d'alternatives.

J. Calendrier

23. Ce projet sera la suite du projet PADER qui s'achève fin 2012. Conception du projet (première étape): octobre – décembre 2011. Session QE : janvier - février 2012. 1Négociations : juin 2012. Conseil d'administration FIDA : septembre 2012.

II. Projet II - Appui aux Institutions Locales et Communales pour la Promotion de l'Economie Locale

A. Zone d'intervention et groupe-cible

24. Le projet envisagée couvrira les mêmes zones de concentration que celles de l'appui aux filières (OS2 du COSOP), mais une période de transition est prévue pour perfectionner le ciblage de la première composante.

25. Le groupe-cible direct comprendra des OP, les AVD et toutes les autres associations locales avec un statut juridique ainsi que les communes (élus et cadres). Le groupe-cible final du projet sera toutefois les membres de ces organisations, avec un accent particulier sur les exploitants et autres opérateurs économiques à petite et moyenne échelle en milieu rural, tant agricoles que para-agricoles, prêts à évoluer vers une plus forte orientation commerciale et sur les comités de gestion des ressources naturelles.

B. Justification

26. La justification du projet se fonde sur: (i) le besoin incontournable de s'insérer dans le contexte du processus de décentralisation en cours au Bénin, (ii) la faiblesse des capacités des communes et des institutions locales pour la participation dans le développement communal, y inclus les institutions encadrées par les projets du FIDA, (iii) l'importance croissante du rôle attribué aux communes, mais aussi aux OP et aux acteurs privés dans le développement économique local et le flou qui existe en termes de vision et de pratique dans la coordination des différent acteurs locaux, (iv) le besoin des petites exploitations/entreprises rurales d'informations sur les opportunités économiques et services disponibles et le besoin d'accès aux services et infrastructures économiques durables.

C. Objectifs

27. Le projet vise à appuyer le but principal du COSOP 2011-2015 pour le Bénin en contribuant au développement des petites exploitations/entreprises familiales rurales (agricoles et para-agricoles) pour qu'elles puissent assurer durablement leur sécurité alimentaire et saisir progressivement les opportunités de marché dans les filières prioritaires et cela dans un contexte plus apte. Le but du projet est de renforcer les OP, les autres associations locales et les communes pour mieux assurer l'orientation et la gestion du développement économique de leur commune d'une manière adaptée aux besoins des opérateurs économiques vulnérables (agricoles et para-agricoles).

28. Les objectifs spécifiques du projet sont les suivants: (i) les OP et les associations locales participent à l'orientation de la promotion du développement économique local; (ii) l'accès et la valorisation des informations économiques par les opérateurs

économiques à petite échelle sont améliorés; (iii) le rôle des différents acteurs locaux et leur coordination dans la promotion économique locale et dans des PPP sont clarifiés et vérifiés.

D. Appropriation, harmonisation et alignement

29. Le projet proposé renforcera les dynamiques positives du processus de décentralisation, de l'environnement d'entrepreneuriat et de la croissance économique (et agricole) au Bénin. Il est conforme aux objectifs de la SCRП et aux recommandations de l'évaluation du PDDAA de septembre 2010. Il s'aligne parfaitement sur l'axe 6 de la SCRП (« développement équilibré et durable de l'espace national ») et sur l'axe 1 (« accélération de la croissance ») et il prévoit également une contribution importante à l'axe 4 (« renforcement du capital humain »).

30. Le projet s'aligne également sur la Politique nationale de décentralisation et de déconcentration (PONADEC, 2008). Adoptée par le gouvernement en septembre 2010, cette politique sera réalisée à travers: (i) un Programme départemental de développement intersectoriel (PDDI), (ii) la mise en vigueur de la décentralisation moyennant la restructuration de chaque ministère et (iii) le renforcement du processus de décentralisation (transfert de compétences et de ressources aux collectivités, dynamiques intercommunales et coopération décentralisée). Le projet s'aligne en particulier sur le troisième volet stratégique de la PONADEC dont les résultats attendus sont les suivants: (i) le niveau des ressources financières des collectivités territoriales est suffisant pour exercer leurs compétences, (ii) le niveau des ressources humaines des collectivités est suffisant, (iii) les dynamiques intercommunales favorisent le développement des territoires et la fourniture de services aux populations, (iv) la gouvernance locale se traduit par l'implication des différents groupes d'acteurs, (v) les dispositifs d'accompagnement techniques sont opérationnels et pilotés par les collectivités, (vi) les associations d'élus et de communes sont des interlocuteurs reconnus, (vii) la coopération décentralisée contribue à la dynamique de renforcement de capacités. Désormais, il est clair que les volets 1 et 2 de la PONADEC recevront également de l'aide afin de rendre durables les appuis aux communes dans ce processus et afin d'augmenter l'efficacité du projet.

31. Une coopération avec des dispositifs d'accompagnement et des mécanismes existants sera recherchée, plus en particulier avec l'Association nationale des communes du Bénin et la Maison des collectivités locales, le FADeC, les CCIB (départemental), les CeRPA et le réseau des Chambres d'agriculture. Le FIDA compte travailler en partenariat avec les projets et programmes des autres bailleurs de fonds spécialisés. Spécifiquement dans l'appui à la promotion du développement économique communal et intercommunal, des partenariats avec la SNV, la coopération suisse et le FENU seront cherchés (dans le Borgou) et l'expérience de Louvain Développement et la CTB sera partagée. Le dialogue avec l'UE, la BM (appui aux infrastructures sociales communales), GIZ et DANIDA sera utile pour le partage des connaissances et pour identifier les complémentarités en matière d'appui à la décentralisation ainsi que les synergies avec le développement des filières de façon plus générale (basé sur leurs expériences antérieures et leurs futurs projets d'appui à la décentralisation).

E. Composantes et activités

32. Le projet proposé comprend deux composantes: (i) renforcement de la capacité des institutions locales (OP, associations et communes) à participer activement à la promotion du développement économique local et adapté aux besoins des catégories les plus vulnérables, et (ii) appui au dialogue et aux actions pilotes sur le rôle et la coordination des différents acteurs locaux dans la promotion économique locale et dans des systèmes d'information économique locaux.

Composante 1: Renforcement de la capacité des institutions locales et communales d'orienter le développement économique local

33. Cette composante envisage d'abord l'amélioration de la structuration et de la communication internes des OP et associations locales ayant un statut juridique, puis le renforcement de la capacité (formation, suivi, conseil, échanges) des communes (élus et cadres) et des OP et associations locales en ce qui concerne: (i) leur compréhension stratégique des enjeux liés à l'entrepreneuriat et au développement économique et des filières; (ii) leur capacités de planification et d'évaluation participatives et communales des priorités du développement économique; (iii) l'inclusion des femmes et des jeunes et des groupes vulnérable; (iv) la capacité de représentation, de lobby, de positionnement et de contrôle-citoyen concernant le développement économique local et la connaissance du processus communal de décision participative; (v) les relations pour le développement économique (avec d'autres communes ou avec des associations similaires dans les autres villages et communes) ; (vi) la gestion participative des ressources naturelles.

Composante 2: Appui au dialogue et aux actions pilotes sur le rôle et la coordination des différents acteurs locaux dans la promotion économique locale et dans des systèmes d'information économique locaux

34. Les activités de cette composante comprennent: (i) un appui au dialogue (aux niveaux national et local) sur le rôle des communes et des associations à la base dans la promotion et la coordination du développement économique local et dans des PPP pour la gestion des infrastructures et informations ;(ii) Des actions pilotes pour tester des systèmes, partenariats et instruments pouvant favoriser la mise en place d'un système capable de fournir – aux membres du groupe cible – les informations et communications nécessaires sur le développement économique et renforcer la capacité des institutions impliquées; (iii) appuis à des initiatives pilotes concrètes de PPP pour la gestion des infrastructures, des marchés locaux et d'information et renforcement des capacités des acteurs impliqués. De façon transversale, l'aspect genre et l'inclusion de la voix des jeunes seront renforcés dans le processus et les systèmes.

35. La coopération avec CCIB (départements), la Chambre d'Agriculture et le CeRPA sera recherchée. Les systèmes de communication seront basés sur une approche de test et organisés à la demande des communes.

F. Coûts et financement

36. Le projet sera financé par un prêt à partir de la fin de 2013. Son coût est estimé à environ X millions d'USD financés par le FIDA. Les cofinancements seront précisés durant la mission de formulation.

G. Organisation et gestion

37. Le projet sera réalisé sous la tutelle du Ministère de la décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire (MDGLAAT). Le FIDA appuiera la collaboration entre le MDGLAAT et le MAEP. La coordination stratégique du portefeuille du FIDA au Bénin, sera assurée par une unité de facilitation et de gestion financière basée à Cotonou avec un système de SE intégré dans le CNP du Ministère d'Etat. Toutefois, compte tenu du niveau de spécialisation requis, chaque projet éventuellement financé dans le cadre du COSOP aura son responsable de projet et son propre budget, avec un système de SE intégré dans le CNP du ministère respectif.

38. La mise en œuvre des activités sera contractée avec des opérateurs expérimentés, dont la présélection basée sur des critères de compétence sera suivi par une sélection sur

base compétitive. Le CeRPA sera impliqué de proche. Pour améliorer l'efficacité du projet, des partenariats seront recherchés avec des agences ayant de l'expérience dans le développement économique local, surtout le FENU et la Coopération suisse et la SNV au Borgou, mais aussi la CTB et GIZ.

39. Le suivi de proximité de la mise en œuvre des activités du projet sera réalisé par les équipes des antennes de Bohikon, Djougou et Parakou et leur capacité sera renforcée en fonction des besoins spécifiques d'assistance technique lors de la conception des projets et par des partenariats thématiques intensifiés.

40. La supervision de la mise en œuvre du projet sera assurée directement par le FIDA moyennant une mission annuelle à mener en étroite collaboration avec le CNP du MDGLAAT, les communes et les OP. Réalisées dans le cadre de la supervision du COSOP, les résultats des supervisions y seront intégrés et utilisés dans le système de communication du COSOP.

H. Suivi et Évaluation

41. Le suivi interne de la mise en œuvre des activités sera assuré par l'Unité de coordination du projet intégré dans le CNP du MDGLAAT, à travers la mise en place d'un système simple de suivi et évaluation. Le CNP du MDGLAAT sera renforcé, basé sur un diagnostic initial. Le système collectera des données sur au moins deux des indicateurs utilisés au niveau national par le MDGLAAT. Les indicateurs devront tenir compte de la performance des activités en termes de catégories vulnérables (jeunes et femmes) touchées. Les principaux indicateurs de référence seront collectés en octobre-novembre 2011 (au début du COSOP) et leur évolution sera suivie et évaluée lors de l'évaluation finale du COSOP (en 2015) et à la fin du projet (2018). Un partenariat stratégique entre une institution locale (p.ex. Cebedes, Université) et une institution internationale est prévu pour la conception/conduite de l'enquête de référence et des évaluations successives.

I. Risques

42. Le projet fera face aux risques suivants: (i) la politisation (ingérences) du processus de décentralisation, (ii) la lenteur du transfert des compétences et ressources aux communes par l'Etat central et de la déconcentration des services publics, (iii) la grande faiblesse des capacités institutionnelles et organisationnelles initiales dans quelques communes et villages, et (iv) le chevauchement de plusieurs projets d'appui dans une même localité. Ces risques seront mitigés par l'appui à la gouvernance participative locale, le renforcement de capacités basé sur un diagnostic institutionnel initial, avec une stratégie de communication raffinée (voir le COSOP) et le dialogue politique.

J. Calendrier

43. Conception du projet (première étape): octobre – décembre 2012. Session QE : janvier - février 2013. Conception du projet (deuxième étape) : mars 2013. Session QA : mai 2013. Négociations : juin 2013. Conseil d'administration FIDA : septembre 2013.

Dossier clé 1: Pauvreté rurale et secteur agricole et rural

Secteurs prioritaires	Groupes affectés	Principales difficultés	Actions nécessaires
AGRICULTURE			
Production et productivité	<p>Petits producteurs (en particulier les jeunes et les femmes)</p> <p>(voir ci-après pour les Organisations des producteurs (OP))</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Système de production extensif (dans le nord) et non mécanisé. Non-maîtrise des techniques culturales. Faible accès des agriculteurs à la vulgarisation des techniques et au conseil agricole. Faible connaissance des services disponibles et adaptés ▪ Aléas climatiques et intrants non adaptés aux changements climatiques ; faible maîtrise de l'eau. ▪ Sols en dégradation avec dégradation forte dans quelques zones (réparties sur le territoire) et faible capacité de gestion des ressources naturelles ▪ Faible gestion d'exploitation, faibles connaissances d'opportunités économiques ou d'itinéraires nouveaux ▪ Difficultés d'accès aux financements/crédits adaptés pour des intrants agricoles et pour l'acquisition des équipements, faible gestion des crédits par les producteurs, accès à la terre limité (jeunes et femmes) pour des cultures pérennes et pression foncière dans les zones du sud ▪ Marchés des intrants mal développés au niveau local et accès difficile aux intrants appropriés ou de qualité ▪ Vieillissement de la main-d'œuvre dans l'agriculture dans les zones du nord (émigration des jeunes) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intensification et diversification ▪ Appuyer la recherche scientifique (intrants réadaptés aux changements climatiques, à la gestion des ressources naturelles. Favoriser la transmission des acquis de la recherche au monde rural ▪ Soutenir la mise en place d'un système efficient d'approvisionnement en intrants ▪ Promouvoir l'entrepreneuriat agricole et la gestion commerciale des exploitations agricoles ▪ Promouvoir la diffusion de la petite mécanisation et le lien entre les fournisseurs privés et les unions de producteurs ▪ Promouvoir la production irriguée par la mise en place de petits aménagements hydro-agricoles (la production de contresaison) dans les communes les plus pauvres ▪ Renforcer les services financiers décentralisés (mobilisation des ressources par les IMF, renforcement des capacités des prestataires publics et privés locaux pour accompagner les IMF et OP dans l'accès à la microfinance), renforcer les liens entre les services financiers décentralisés et les services non financiers pour les MER, promouvoir l'offre de services financiers adaptés aux activités rurales ▪ Renforcer les capacités organisationnelle et institutionnelle des OP (accent sur la communication interne, liens institutionnels et gestion commerciale) ▪ Renforcer les communes pour une meilleure coordination et gouvernance inclusive (genre, jeunes) et une meilleure communication sur les opportunités et services disponibles
Conservation, transformation	<p>Petits producteurs (en particulier les jeunes et les femmes)</p> <p>(micro-entreprises rurales, MER)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Irrégularité de l'approvisionnement de produits primaires pour la transformation ▪ Qualité des produits transformés/conservés ne répond pas aux normes du marché ou bien les normes n'existent pas ▪ Pertes post-récolte élevées; faibles occasions pour la transformation des produits; maîtrise insuffisante des techniques de conservation et de transformation ▪ Insuffisance d'accès aux informations sur des opportunités commerciales de transformation et de conservation ▪ Manque d'infrastructures de conservation et de transformation (manque d'accès au crédit à moyen et long terme, manque de liens avec des fournisseurs d'équipements adaptés, manque de priorisation participative dans les plans de développement communaux) et faible maintenance des infrastructures existantes ▪ Faible gestion des infrastructures locales, faibles partenariats public/privé pour ce but ▪ Faible investissement par le secteur privé local et national (maîtrise insuffisante de la gestion commerciale et informations insuffisantes) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation des producteurs et de l'écoulement des produits ▪ Promouvoir le premier stade de transformation/ séchage/ réfrigération (cultures saisonnières)/décorticage des produits dans les zones de production ▪ Appuyer la recherche scientifique pour des itinéraires de conservation/ transformation répondant aux normes du marché, favoriser la transmission des acquis de la recherche, formation technique ▪ Renforcer les capacités des OP et MER en matière de gestion commerciale ▪ Appuyer la mise en place et le fonctionnement de systèmes pour saisir et communiquer les opportunités aux MER/producteurs (communes, OP) ▪ Appuyer l'accès au crédit à moyen et long terme (renforcement des capacités des IMF pour mobiliser des ressources auprès des banques, lien entre les IMF et les banques et fournisseurs d'équipements)

Secteurs prioritaires	Groupes affectés	Principales difficultés	Actions nécessaires
Commercialisation	Petits producteurs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ecoulement des produits non organisé ▪ Manque de connaissances des opportunités sur les marchés ▪ Difficultés d'accès aux informations commerciales (prix, technologies améliorées) ▪ Faible gestion commerciale des micro-entreprises rurales (MER) ▪ Manque d'itinéraires adaptés aux normes du marché ▪ Faible valeur ajoutée des produits commercialisés ▪ Manque de normes de qualité, faible système de contrôle de la qualité (en général, au sein des OP) ▪ Faible présence du secteur privé au niveau local et désengagement hésitant de l'Etat de la commercialisation des vivriers. Faibles liens entre les OP et le secteur agro-industriel, faible présence de l'agro-industrie ▪ Faible taux d'adhésion aux OP locales, faible légitimité, liens faibles avec les services communaux et le secteur privé (y inclus les services financiers) ▪ Les OP (unions) locales ne maîtrisent pas l'entrepreneuriat agricole ou la gestion commerciale ▪ Dégradation ou inexistence des infrastructures des pistes rurales dans quelques communes ▪ Désorganisation et analphabétisme des femmes actives dans la commercialisation ▪ Faible promotion des produits locaux 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui à l'organisation d'écoulement des produits (structuration des OP, vente collective) ▪ Dialogue politique sur la promotion du secteur privé et l'entrepreneuriat agricole ▪ Dialogue politique et partage de connaissances sur la mise en place/dynamisation de fonds harmonisés pour financer le secteur ▪ Organiser les producteurs en coopératives pour renforcer leur pouvoir envers les collecteurs/ commerçants, appuyer les OP/réseaux pour la gestion commerciale, le contrôle de qualité interne, la communication interne et le lien avec le secteur privé ▪ Appuyer la mise en place et le fonctionnement de systèmes pouvant saisir et communiquer des opportunités aux MER/producteurs (communes, OP) ▪ Appuyer les formations en techniques de vente et en gestion commerciale de MER adaptées à la capacité et à la demande des MER ▪ Appuyer l'alphabétisation en post alpha pour des jeunes femmes ▪ Poursuivre le désenclavement des zones de production et de consommation ▪ Promouvoir le partenariat avec des programmes appuyant le développement de l'agro-industrie ▪ Appuyer les OP pour accéder aux services disponibles privés, publics et communaux ▪ Renforcer les communes pour une meilleure coordination et une gouvernance inclusive (genre, jeunes) et une meilleure communication sur les opportunités et services disponibles ▪ Promouvoir les produits agricoles locaux
ÉLEVAGE et PÊCHE			
Petit élevage	Petits éleveurs et petits producteurs agricoles (en particulier les jeunes et les femmes)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faiblesse de la productivité du matériel génétique local ▪ Intrants non adaptés, manque de système d'approvisionnement en intrants adaptés ▪ Manque de connaissance des opportunités économiques, difficultés d'accès aux informations commerciales (prix, technologies améliorées) ▪ Manque de normes de qualité sur le marché, manque d'itinéraires adaptés aux normes du marché ▪ Manque de systèmes de contrôle de la qualité (en général, au sein des OP) ▪ Faible organisation des éleveurs ▪ Manque d'un système de crédit adapté à l'élevage ▪ Mévente des produits de l'élevage ▪ Faible gestion commerciale des MER ▪ Valorisation insuffisante des sous-produits d'abattage (méconnaissance), faible niveau de transformation des productions de l'élevage ▪ Couverture sanitaire faible 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appuyer l'amélioration génétique ▪ Faciliter l'accès aux intrants vétérinaires et aux aliments pour bétail ▪ Promouvoir les vaccinations / protection sanitaire ▪ Renforcer les capacités des acteurs sur les techniques modernes d'élevage ▪ Créer un mécanisme de financement adapté ▪ Promouvoir la transformation des produits et sous-produits d'abattage en vue de diversifier les activités génératrices de revenus ▪ Appuyer le développement d'infrastructures de commercialisation et de transformation adaptées ▪ Renforcer le système de contrôle de qualité et le respect des normes sur les aliments ▪ Renforcer les capacités des structures de producteurs et d'associations ▪ Mettre en place un système d'information sur la disponibilité géographique des produits, les prix et un système d'alerte précoce ▪ Associer le petit élevage aux productions végétales
Pêche artisanale	Petits pêcheurs (hommes, femmes, jeunes)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Production halieutique en baisse, détérioration des ressources naturelles/ plans d'eau, érosion et pollution des eaux internes et mauvaise gestion des ressources naturelles ▪ Pêche artisanale peu mécanisée ▪ Pertes post-capture importantes, faible niveau de conservation des produits halieutiques ▪ Faible niveau de compétences techniques et organisationnelles des 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir la gestion durable et rationnelle des ressources halieutiques, renforcer les comités locaux pour la gestion des ressources halieutiques ▪ Sécuriser les eaux territoriales ▪ Améliorer les compétences des acteurs de la filière ▪ Assurer le développement durable de la filière piscicole (aliments, alevins,...) ▪ Développer l'aquaculture et le système d'approvisionnement en intrants ▪ Promouvoir la transformation des produits et sous-produits de la pêche en

Secteurs prioritaires	Groupes affectés	Principales difficultés	Actions nécessaires
		acteurs <ul style="list-style-type: none"> ▪ Inadéquation du cadre réglementaire et législatif ▪ Faible représentation des pêcheurs au niveau communal ▪ Accès limité à des activités économiques alternatives, surtout pour les hommes et les jeunes. ▪ Accès limité à la terre (disponibilité dans le sud) ▪ Accès limité aux services et infrastructures sociales 	vue de diversifier les activités génératrices de revenus <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appuyer le développement d'infrastructures de commercialisation et de transformation adaptées ▪ Assurer le contrôle de la qualité des produits halieutiques ▪ Renforcer la capacité des pêcheurs à développer des activités alternatives, à part les activités de pêche ▪ Améliorer l'infrastructure sociale ▪ Organiser les pêcheurs afin qu'ils participent mieux dans la gouvernance locale
ORGANISATIONS PAYSANNES			
Capacités des Organisations Paysannes et faitières (OP)	Coopératives, réseaux de producteurs et MER, organisations paysannes et faitières	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prolifération de petites OP peu viables, surtout pour les vivriers, les OP vivent comme des organisations sociales, pas comme des entreprises ▪ Faible accès aux informations (opportunités), aux services, aux marchés, faible capacité de mobiliser des moyens financiers auprès des IMF ou banques ▪ Faible légitimité (surtout faible participation des femmes dans les OP mixtes et des jeunes en général) ▪ Absence de comptes d'exploitation, de comptes prévisionnels, et de plans stratégiques de développement ▪ Faible capacité de gestion financière ▪ Faible structuration, faible consultation et flux d'information internes dans les OP et leurs structures faitières ▪ Faible participation aux processus de prise de décision au niveau local (public et privé) ▪ Faibles liens avec d'autres acteurs privés ▪ Encadrement des OP de façon sociale, faible encadrement pour la gestion commerciale ▪ Taux d'analphabétisme élevé parmi les membres des groupements de base (femmes de 40 et plus) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lier les petits groupements aux OP ou les renforcer pour qu'ils deviennent des coopératives ou des réseaux de service ▪ Renforcer les capacités des OP dans la gestion commerciale et l'entrepreneuriat agricole, dans la gouvernance et la communication et les services spéciaux (contrôle interne) et les liens avec d'autres privés ▪ Favoriser l'accès des OP au financement (et renforcer leurs capacités dans la notion de garantie, à saisir des opportunités, à gérer les crédits à négocier), renforcer les capacités des IMF à adapter les services financiers aux besoins des OP ▪ Renforcer la participation des OP au processus de décentralisation et renforcer les liens entre les services techniques des communes et les OP ▪ Renforcer les liens entre les différentes unions communales et leur faitière régionale ▪ Redynamiser les liens entre les OP, les communes, la Chambre de l'agriculture et la Chambre de commerce

Dossier clé 2: Matrice des organisations (analyse des forces, faiblesses, possibilités et menaces)

Institutions	Forces	Faiblesses	Opportunités /Menaces
MAEP	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Restructuration du secteur et des services déconcentrés (débutée en 2006) et mobilisation des ressources humaines ▪ Très bonne élaboration du nouveau cadre du programme national de relance de l'agriculture (PSRSA) – du PNIA, de la Note d'Orientation, du Cadre institutionnel, du Cadre programmatique ▪ Implication de tous les différents types d'acteurs dans le processus politique national, bonne prise en compte des intérêts des producteurs ▪ Initiatives de réflexion sur les partenariats publics-privés ▪ Consolidation de la cellule de SE du MAEP par le renforcement des effectifs et les formations ▪ Services déconcentrés à tous les niveaux (département, commune, arrondissement, village) avec personnel qualifié ▪ CFDAR : cellule femmes dans le développement agricole et rural (DPP/MAEP) (avec un réseau genre -2 points focaux par CeRPA) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faible développement de stratégies de développement régional et local (développement agricole) ▪ Faible indication opérationnelle sur la structuration des filières et sur la promotion de l'entrepreneuriat agricole ▪ L'aspect genre n'est pas encore intégré dans le secteur agricole (filières) (dernière stratégie date de 2005) ▪ Faible intégration de l'aspect du changement climatique dans les stratégies agricoles ▪ Faible appropriation et généralisation d'application de la loi foncière et d'intégration de l'aspect gestion ressources naturelles dans les itinéraires productifs ▪ Désengagement hésitant de l'Etat de dynamiques privées ▪ Faible leadership et coordination des interventions des PFT ▪ Tendances de Cerpa et Cecpa de se concentrer sur la recherche de contrats de prestations au détriment de l'exercice des fonctions régaliennes de suivi, d'appui et de contrôle 	<p><u>Opportunités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Réforme structurelle du secteur agricole en cours • Existence d'une loi sur le foncier rural • Fort appui des PFT au secteur agricole et au renforcement des filières • Bonne base pour le SE et partage de connaissance • Provision du FNDA • Cellule Genre • Bonne coopération de section génie rurale avec le Ministère du transport et travaux publics <p><u>Menaces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Faible mise en œuvre de la loi sur le foncier rural, faible intégration des aspects du changement climatique • Manque de leadership dans l'élaboration du FNDA • Désengagement hésitant des dynamiques privées • Faible coordination d'appui aux filières • Incertitude du budget d'investissement et de fonctionnement de la Cellule Genre
Mairies (élus et services techniques décentralisés)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Deuxième mandature, donc meilleure connaissance des exigences de la fonction, des textes de la décentralisation, du rôle et des responsabilités dévolus aux élus ▪ Elaboration des PDC ▪ Mise en place des services en adéquation avec la décentralisation ▪ Meilleure tentative d'application des lois de la décentralisation ▪ Plusieurs actions de renforcement de capacité ▪ Renforcement des services techniques en 2009 (recrutement de personnel) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conflits politiques internes ▪ Faible prise en compte des PDC dans le programme des ministères sectoriels ▪ Réticence du transfert de compétences aux communes par l'Etat Central ▪ Manque de ressources humaines et financières, manque de moyens logistiques, manque de capacités pour le plaidoyer ▪ Dualité des mécanismes de programmation entre les PDC ▪ Pas de politique des ressources humaines au sein de la commune (formation, salaire, avantages) ▪ Absence d'une politique de communication de commune ▪ Faible participation des communautés à la base ▪ Initiatives villageoises très limitées ▪ Faible connaissance du rôle et des responsabilités des associations à la base 	<p><u>Opportunités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Programmes d'appuis spécifiques aux communes (PAPDC, PNDCC, PA3D,...) • Formations et exercice de la maîtrise d'ouvrage en pratique via les projets • Mobilisation des associations locales pour leur participation • Outils et instruments disponibles pour une meilleure gestion et gouvernance des communes <p><u>Menaces</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Défaillance du mécanisme à défaut de reddition de comptes • Lenteur dans les prises de décisions • Blocage issu de la politisation du conseil • Non-reconnaissance de la loi portant maîtrise d'ouvrage public (rôle des ADV)
Ministère de la Prospection, du Développement, de l'Évaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action Gouvernementale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rôle de coordination des actions de développement ▪ Amélioration du suivi des indicateurs macroéconomiques ▪ Existence d'un système d'information socio-économique pour orienter la gestion du 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Absence de cadre programmatique unique de développement, difficultés de planification des actions ▪ Difficultés dans la coordination et le suivi-évaluation des actions de développement ▪ Insuffisance dans le fonctionnement du mécanisme 	<p><u>Opportunités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Etudes prospectives, de développement en cours <p><u>Menaces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Faiblesse de la coordination des PFT • Existence de plusieurs mécanismes de développement

Institutions	Forces	Faiblesses	Opportunités /Menaces
(MPDEPP-CAG)	<ul style="list-style-type: none"> développement ▪ Existence d'un mécanisme de recherche et de mobilisation des ressources extérieures ▪ Elaboration d'un document cadre de stratégie, de croissance et de réduction de la pauvreté. ▪ Claire priorisation des stratégies ▪ Ressources humaines qualifiées 	<ul style="list-style-type: none"> et dans la mobilisation des ressources extérieures ▪ Insuffisance des ressources humaines, des crédits de fonctionnement et des moyens logistiques 	
Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Validation du document de Politique Nationale de Décentralisation et de Déconcentration en septembre 2010 ▪ Existence de document cadre de politique et plan d'actions prioritaires ▪ Création du Fonds d'appui au Développement des Communes (FADeC) en 2008 ▪ Implication de plusieurs organismes dans le processus de décentralisation ▪ Plusieurs projets d'appui à la décentralisation sont en cours. ▪ Le personnel a la qualification nécessaire pour exercer les fonctions régaliennes de suivi et d'appui-conseil 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Implication des communautés à la base est insuffisante, ▪ Lenteur dans le processus de transfert des ressources, ▪ Aménagement du territoire non harmonieux et équitable ▪ Déconcentration très lente par rapport à la décentralisation ▪ Non-maîtrise de tous les projets d'appui en cours d'exécution par tous les cadres ▪ Nombre important de projets inscrits dans le PIP sans étude de faisabilité 	<p><u>Opportunités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • L'avènement du PONADEC • Irréversibilité du processus de décentralisation • Les partenaires techniques et financiers accompagnent la politique de décentralisation et de déconcentration <p><u>Menaces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Chevauchement de plusieurs projets d'appui dans une même localité ▪ Beaucoup d'efforts mais très peu d'avancement dans le processus
Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau (MMEE)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Budget sectoriel important ▪ Approche de Budget Programme par Objectif ▪ Bonne coordination avec les PTF ▪ Nouveau cadre tarifaire de la SONEB ▪ Les textes GIRE sont finalisés 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Partage des responsabilités entre DGEau et SONEB non clarifié (périurbain) ▪ Faible consommation des crédits octroyés (lenteur passation des marchés entre autres) ▪ Pas de planning opérationnel pour le transfert des ressources et compétences aux communes ▪ Retard dans la mise en application des textes GIRE 	<p><u>Opportunités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fort appui des PTF au secteur ▪ Forte représentativité et coordination des PFT dans le secteur Eau potable ▪ OMD à atteindre ▪ Pression des PTF dans le sens du transfert des moyens/ compétences aux communes <p><u>Menaces :</u></p> <p>Lenteurs dans les procédures</p>
Ministère de la Famille, de la Promotion Sociale et de la Solidarité Nationale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Définition d'une Bonne politique et Plan d'Action de la promotion de la famille ▪ Bonne définition de politique de prise en compte du genre dans le développement social ▪ Bonne politique de collaboration avec les autres ministères ▪ Crédibilité chez les PFT ▪ Points focaux départementaux pour l'agriculture (voir MAEP) ▪ Intégration des points focaux au niveau de la commune pour l'intégration et la veille de l'aspect genre 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Manque de moyens pour l'accomplissement de sa mission ▪ Politibilité au niveau institutionnel et au niveau de toutes les politiques sectorielles ▪ Surtout appuyé par des programmes et PFT sociaux 	<p><u>Opportunités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le ministère qui a pour mission la promotion de la famille et du genre ▪ L'introduction institutionnelle de l'aspect genre au niveau commune <p><u>Menaces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les changements lents dans le comportement culturel, le manque d'accès formel aux facteurs de production gênent l'autonomisation des femmes
Ministère de l'Economie et des Finances	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Institution respectée ▪ Règles déontologiques non mise en cause ▪ Existence des procédures de gestion avec un ancrage avec les standards internationaux 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faible appropriation par les acteurs de la Réforme de la Gestion Budgétaire axée sur les Résultats par les Ministères Sectoriels ▪ Instabilité au niveau institutionnel et au niveau de la gouvernance (changement régulier des ministres par exemple) ▪ Prise en compte encore insuffisante de la dimension régionale dans le PIP ▪ Faible implication des structures décentralisées dans le processus de préparation budgétaire. 	<p><u>Opportunités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vision affichée par le gouvernement pour le Bénin ▪ Soutien des partenaires au développement <p><u>Menaces</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Corruption ▪ Grèves des salariés ▪ Changement de régime sans vision ▪ Regain des crises économique et financière au niveau international

Institutions	Forces	Faiblesses	Opportunités /Menaces
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place tardive des crédits ▪ Lourdeur des procédures 	
Ministère de la microfinance et de l'emploi des jeunes et de la femme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaboration et mise en œuvre des politiques d'assainissement du secteur de la microfinance ▪ Pro-activité dans la promotion de l'emploi des jeunes par des stratégies qui prônent l'auto-emploi ▪ Développement des projets et programmes pertinents pour les groupes cibles ▪ Volonté politique affichée de bâtir une structure technique performante en matière d'amélioration de l'information sur le marché du travail et de suivi-évaluation de la politique nationale de l'emploi et de son plan d'action 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ressources humaines en majorité constituées des agents d'anciens ministères mis à disposition ▪ Méconnaissance par la majeure partie du personnel du domaine de la microfinance ▪ Absence de programmes ciblés de formation et d'assistance technique. ▪ Insuffisance d'une documentation sur des indicateurs d'effets et d'impact des actions du ministère ▪ Ressources financières limitées limitant l'ampleur et la qualité des ressources humaines ; ▪ Interventions de l'Etat comme prestataire direct de services de microfinance créant des distorsions dans le marché (FNPEEJ). 	<p><u>Opportunités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nouveau ministère créé car n'ayant jamais existé avant 2006 ▪ Vision affichée par le gouvernement pour le Bénin ▪ Soutien des partenaires au développement ▪ Engouement des populations ciblées <p><u>Menaces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Interventions directes de l'Etat en matière de fourniture de services financiers ▪ Regain des crises économique et financière au niveau international
Ministère de Petites et Moyennes entreprises et de la promotion du secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en route de plusieurs réformes afin d'améliorer l'environnement des affaires et la compétitivité des entreprises ▪ Réforme afin d'améliorer la transparence du processus de privatisation 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nouveau ministère en détachement ▪ Services déconcentrés non encore actifs dans les départements ▪ Insuffisance de ressources humaines de qualité, ▪ Manque de pro-activité dans les réformes enclenchées ▪ Manque de cohérence dans l'organisation des services 	<p><u>Opportunités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vision affichée par le gouvernement pour le Bénin ▪ Soutien des partenaires au développement <p><u>Menaces</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Corruption ▪ Regain des crises économique et financière au niveau international ▪ Désengagement de l'État du secteur privé de façon hésitante
CPS (Centre de Promotion Sociales (CPS))	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mission d'assistance aux pauvres, est la structure déconcentrée du ministère de la famille et de la promotion sociale et de la solidarité nationale ▪ Appui-conseil nutritionnel des enfants et des personnes âgées, ▪ Une stratégie efficace de collaboration avec les relais communautaires ▪ Collaboration avec des partenaires ▪ Collaboration technique avec le Centre Régional de Promotion Agricole (CeRPA Atacora) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Insuffisance de personnel, ▪ Manque d'équipement de travail, ▪ Faible collaboration avec la direction départementale de tutelle, ▪ Priorité aux activités des partenaires au détriment de leur cahier de charge du ministère 	<p><u>Opportunités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Bonne connaissance du milieu, • Importante compréhension du rôle des relais communautaires • Bonne capacité d'écoute des groupes vulnérables. • Fréquente affectation du personnel par le ministère <p><u>Menaces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Faible ciblage au niveau local/décentralisé
PNOPPA	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cadre de concertation des OP et des professionnels agricoles (10 membres faitières) ▪ Corps reconnu pour le dialogue et la consultation politiques et pour canaliser l'appui aux niveaux décentralisés ▪ Assure la défense des intérêts des producteurs ▪ Valorise la profession agricole ▪ Intégré au niveau régional et international (membre du ROPPA et du FIPA) ▪ Existence de politique d'action ▪ Secrétariat bien équipé ▪ PNOPPA a plusieurs partenaires et donateurs 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Absence de plan stratégique ▪ Absence d'harmonie avec les services déconcentrés du MAEP, ▪ Faible communication vers la base, faible ancrage à la base ▪ Appui technique aux OP membres insuffisant ▪ Expérience récente en matière de mise en œuvre de projets 	<p><u>Opportunités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Expertise avérée dans le plaidoyer • Volonté politique de soutenir et encourager l'organisation paysanne • Réforme des filières en cours • Renforcement des capacités des OP à la base <p><u>Menaces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Viabilité précaire des organisations paysannes • Manque de système de communication à la base • Manque d'esprit d'entrepreneuriat des OP communales
ONG locales et régionales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Personnel local, proche des populations 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pas de politique des ressources humaines 	<p><u>Opportunités :</u></p>

Institutions	Forces	Faiblesses	Opportunités /Menaces
	rurales <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les ONG sont des acteurs incontournables pour sensibiliser les populations rurales et pour le renforcement des capacités organisationnelles des associations 	(formation, salaire) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Agissent plus en prestataires qu'en acteur de développement ▪ Faibles capacités organisationnelle, technique et financière ▪ Parfois très axées sur l'assistance humanitaire et sociale, moins de compétence spécialisée pour l'agriculture, la gestion commerciale, la microfinance ▪ Tendance à se substituer aux populations entravant ainsi le processus participatif 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Expertise dans l'approche pluridisciplinaire ▪ Mobilisation sociale locale ▪ Renforcement institutionnelle <u>Menaces :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Manque de capacité spécifique (trop généraliste) • Manque de vision de leur rôle futur
ONASA	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le suivi de l'évolution de la production vivrière et des perspectives alimentaires ; ▪ La gestion d'un système d'information sur les prix, les marchés, et les flux de produits alimentaires ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Insuffisance de personnel, au niveau central et au niveau décentralisé ▪ Encore assez fortement basé sur les interventions du gouvernement ▪ Basé sur les dons aux ménages. Pas toujours bien intégré dans les tendances et institutions locales ▪ Faible différenciation d'appui entre différentes zones 	<u>Opportunités</u> <ul style="list-style-type: none"> • Information sur la production, les perspectives alimentaires et l'information sur les prix/marchés <u>Menaces :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Rôle secteur privé pas prononcé dans la stratégie
INRAB	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Résultats et méthodologies satisfaisants ▪ Equipe de recherche pluridisciplinaire ▪ Collaboration avec FIDA (PACER) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Insuffisance des subventions de l'Etat ▪ Coordination de la recherche et la vulgarisation à améliorer ▪ Synergie entre l'appui aux organisations professionnelles et la recherche à améliorer 	<u>Opportunités</u> <ul style="list-style-type: none"> • Partenariat plus dynamique avec les structures de la vulgarisation
ANCB (Association Nationale des Communes du Bénin)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Structure d'interphase entre les communes et l'Etat d'une part et des partenaires d'autre part ▪ Cadre de promotion de la solidarité des communes, ▪ Implication dans les politiques d'appui à la décentralisation et la déconcentration. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Forte politisation de l'Association ▪ Certains accords, très peu d'attention aux actions de l'association 	<u>Opportunités :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Cadre de concertation pour la conduite de la PONADEC • Cadre de suivi des accords de FADeC <u>Menaces :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Non-respect des engagements
Chambre d'agriculture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participation à l'élaboration et au dialogue sur les politiques de développement rural ▪ Stimulation de la structuration et professionnalisation des organisations paysannes ▪ Programme pluriannuel cohérent réellement porté par les organes élus. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faible autonomie ▪ Faible pouvoir décisionnel ▪ Manque de clarification du rôle exact des chambres d'agriculture comparé avec d'autres acteurs ▪ Faible mobilisation du monde rural ▪ Manque des démarches en termes d'actions concrètes 	<u>Opportunités :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Organes élus • Facilitation des liens entre OP et secteur privé (dans le futur) <u>Menaces :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Manque de ressources financières • Manque de crédibilité • Manque de présence au niveau décentralisé
Centres de formation de Songhai	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation des micro-entrepreneurs et artisans, entrepreneuriat agricole. ▪ Diffusion des informations auprès des MER ▪ Forme en moyenne 500 agents par an. ▪ A mis en place un réseau de 250 fermes avec les anciens élèves du centre. ▪ Assure une bonne partie de son budget de fonctionnement par ses propres ressources. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Manque d'un dispositif de suivi post-formation. ▪ Gestion assez lourde et frais de gestion assez importants. ▪ Faible lien avec institutions décentralisées 	<u>Opportunités :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Formations dans les domaines intéressant les micro-entreprises (technologie, motorisation, mécanique, etc.). • Partenaire potentiel pour la formation des jeunes MPE et promoteurs • Renforcement de leur lien avec les communes <u>Menaces :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Avenir institutionnel du centre • Rapport coût/performance
Maison des collectivités Locales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etablissement public à caractère administratif, ▪ Assistance aux collectivités locales pour 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Insuffisance de moyens 	<u>Opportunités:</u> <ul style="list-style-type: none"> • Mission lui assignée est très importante pour le

Institutions	Forces	Faiblesses	Opportunités /Menaces
	<ul style="list-style-type: none"> l'organisation des services ▪ Conception et exécution des outils de planification, d'aménagement ▪ Appui à l'orientation des programmes des mairies ▪ Diffusion des informations aux acteurs 		<p>processus de décentralisation</p> <p><u>Menaces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • L'insuffisance de moyens peut conduire à une exécution sommaire de la mission
Comité national de la Microfinance	Nouvelle instance prévue par le document de politique de développement de la Micro-finance et mise en place seulement au cours du dernier trimestre 2010.		
Association des Banques et Etablissement Privés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Reconnaissance légale ▪ Une dizaine d'années de pratique ▪ Adhésion des principaux SFD ▪ Secrétariat permanent fonctionnel ▪ Staff compétent et dédié ▪ Outils et procédures opérationnelles existantes ▪ Expérience reconnue dans l'organisation de formations ▪ Capacité à mobiliser et à gérer les financements des bailleurs 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Absence de leadership, de vision, de cohésion et d'objectifs communs ▪ Représentativité partielle, manque d'appropriation par les membres, déficit d'information et de communication vers les membres ▪ Approche projet plutôt que culture d'entreprise ▪ Faible degré d'autonomie dû à la forte dépendance vis-à-vis des bailleurs ▪ Système de cotisation inadéquat ▪ Marginalisation des petites structures au sein des organes ▪ Services surtout concentrés sur les formations ▪ Faible présence en région 	<p><u>Opportunités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ mandat unique reconnu par la loi ▪ Appui de la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ▪ Soutien des bailleurs ▪ Fort potentiel de développement du secteur ▪ Collaboration avec les APBEF <p><u>Menaces</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faible professionnalisation des SFD ▪ Risques de dérive de la mission ▪ Interventions politiques dans le secteur ▪ Concurrence des banques, réseaux, projets, structures étatiques et agences d'exécution techniques
Consortium Alafia	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conseil d'Administration actif et engagé ▪ Critères d'adhésion bien définis ▪ Structure de prise de décision démocratique et une structure organisationnelle bien définie. ▪ Elaboration et certification régulière des états financiers ▪ Crédibilité affichée auprès des organisations partenaires et les membres, ▪ Qualité des prestations, surtout concernant la formation. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sources de financement réduites. La stratégie visant à diversifier ses sources n'est pas encore bien claire. ▪ Les statistiques financières fournies par tous les membres ne sont pas complètes et régulières. ▪ Un code de déontologie est élaboré mais n'est pas mis en œuvre. ▪ Il existe des ralentissements pour la prise des décisions des fois lors de l'absence du Président du CA. ▪ Nombre insuffisant du personnel après plusieurs départs parmi le staff ▪ Déficit d'un suivi correct de l'impact des formations sur le terrain 	<p><u>Opportunités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La volonté du Gouvernement béninois de faire de la microfinance un instrument de réduction de la pauvreté. ▪ La présence d'un nombre important d'IMF de formes variées; ▪ La mise en place progressive des cadres institutionnels adéquats pour la promotion du secteur. <p><u>Menaces</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fin de financement par les partenaires. ▪ Possible déstabilisation de la Direction avec la perte et changement rapide du staff. ▪ Fragilité de la position financière des membres.
FNM	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fonds de facilitation de FNM. ▪ L'objectif global poursuivi par le FNM est de mettre en place un mécanisme qui facilite l'accès des IMF et des entrepreneurs individuels relevant de certaines couches spécifiques, aux ressources financières des banques ▪ Crédibilité du FNM auprès des institutions financières nationales et internationales 		<p><u>Opportunités:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Dispositif déjà en place, les premiers financements se sont déroulés sans difficultés (à très court terme) <p><u>Menaces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Ne pas spécifiquement orienté vers l'agriculture
FNDA	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accroître la mobilisation des ressources pour le financement de l'agriculture ▪ Inclus dans le PSRSA et le cadre institutionnel de PSRSA ▪ De différents guichets sont prévus ▪ CTB est prêt à appuyer le FNDA 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'Etat n'a pas encore mis en place le FNDA. ▪ A Moyen Terme (ne peut être faisable dès le démarrage des actions du COSOP 2011-2015) ▪ L'initiative du MAEP pour lancer le FNDA était assez faible ▪ Il n'existe pas de consensus sur le pilotage de FNDA 	<p><u>Opportunités:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Fonds harmonisé de financement pour le développement des filières • FOTRADA (Fonds transitoire de développement agricole) : Volonté manifeste de certains bailleurs de faire démarrer ce fonds en 2011 (feuille de route

Institutions	Forces	Faiblesses	Opportunités /Menaces
		(MAEP ou Ministère de la Microfinance)	déjà élaborée), faisable à court terme <u>Menaces :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Vision et volonté politiques qui peuvent ne pas donner priorité au FNDA • Manque de motivation pour les partenaires attendus en termes de contribution • Feuille de route pour la mise en œuvre du FOTRADA non respecté
Conseil de concertation des riziculteurs du Bénin (CCRB)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cadre de concertation des différentes associations départementales des producteurs de riz, ▪ Facilitation d'accès aux services des producteurs 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La faitière est plus âgée que certaines associations départementales 	<u>Opportunités :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Existence d'une structure à contribuer à la production du riz <u>Menace :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Fortement dépendant du financement extérieur
Association nationale des semenciers du Bénin (ANASEB)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation professionnelle des producteurs semenciers ▪ Cadre d'analyse de la production de semences, d'approvisionnement et de distribution des semences certifiées, ▪ Reconnue par le MAEP 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mauvaise structuration de la base au sommet ▪ N'intègre pas toutes les filières ▪ Ne fonctionne pas à plein régime 	<u>Opportunités:</u> <ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un cadre de concertation embryonnaire des semenciers <u>Menaces :</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Production de mauvaise qualité de semences
Association béninoise de cuniculteurs (ABEC)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cadre de concertation des éleveurs de lapin ▪ Prestation de service ▪ Développe des stratégies de communication entre les éleveurs de lapins 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fonctionnement fortement dépendant de Louvain Développement ▪ Pas de mécanisme de pérennisation 	<u>Opportunités :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Volonté de maintenir la viabilité de la structure <u>Menace :</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ N'est pas autonome de plus de dix ans
Institutions chargées de l'élaboration des normes (ABENOR) et pour le contrôle des normes (DPOC, DANA, DAGRI, ABMCQ)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ABENOR : engagement et enthousiasme des membres des comités à contribuer aux travaux ▪ Des normes pour différentes filières quant à marchés nationales sont en place ou dans le processus de l'élaboration 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Incohérences dans le IDécret N° 2002-310 du 11/07/2002 • La DAGRI n'est pas membre du Conseil National de Normalisation et de Gestion de la Qualité ; • Il n'existe pas de représentant des CeRPA dans les deux organes nationaux ; • Les rôles et les fonctions des administrations chargées du système national de promotion et de contrôle de la qualité des produits agricoles et alimentaires sont mal définis, mal couverts et entravés par l'absence de coordination, • Les fonctions régaliennes ne sont pas suffisamment assumées, • L'inexistence de structures propres à assurer l'évaluation du risque ni d'observatoires chargés de la surveillance des toxi-infections alimentaires. • L'inexistence d'un laboratoire de référence accrédité pour la certification des produits destinés à l'exportation 	

Dossier clé 3: Initiatives complémentaires d'autres donateurs/possibilités de partenariats

Partenaires techniques/ financiers	Secteur Prioritaire	Période de la Stratégie nationale	Axes potentiels de partenariat avec le COSOP
Banque Africaine de développement (BAfD/FAD)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement rural intégré ▪ L'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement participatif des forêts nationales et communautaires et la contribution à la disponibilité en bois de feu. ▪ Routes communales dans la Donga, le Borgou et les Plateaux ▪ Pêche artisanale ▪ Lutte contre les plantes aquatiques proliférâtes ▪ L'amélioration de la filière coton-textile (PAFICOT) ▪ Promotion du riz Nerica ▪ Promotion des filières viande et lait ▪ Financement activités du monde rural (CGGC) 	En cours	<p>Partenariat actuel La BAfD cofinance le PADPPA.</p> <p>Axe potentiel de partenariat</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Coopération avec la BAfD pour qu'elle continue à consolider les acquis du PADPA ▪ Promotion des filières de petit élevage non conventionnel
Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA), BID, Fonds OPEP	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aménagement hydro-agricole des vallées (Niger et Mono), appui au développement de l'irrigation ▪ Finance rurale 	En cours	<p>Axe potentiel de partenariat</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Aménagements et irrigation dans le cadre des filières du riz et des maraichages
Banque Mondiale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Secteurs coton et forestier ▪ Appui au PUASA (financement UE) (acquisition et distribution d'engrais pour cultures vivrières) ▪ Appui à la décentralisation (PNDCC (accent sur infrastructures communales et villageoises, AGR) ▪ PROCCI : Appuyer le développement de l'entreprise et de l'entrepreneuriat ▪ PADA : renforcer producteurs et agro-business de cinq filières (anacarde, ananas, coton, riz et aquaculture) (technologies améliorées, infrastructures de production et de mise en marché, amélioration de l'accès au financement durable, développement institutionnel du secteur). Accent sur développement secteur privé. 	<p>Passé</p> <p>En cours (jusqu'à 2011)</p> <p>En cours</p> <p>Commence mi 2011</p>	<p>Axe potentiel de partenariat</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ PROCCI : appui aux bénéficiaires pour établir plan d'affaires etc. ; ▪ Filière ananas et riz (privatisation de transformation) – complémentarité de zones ▪ 'Pooling' de l'appui institutionnel au MAEP ▪ Inclusion des bénéficiaires du PADPA dans le futur par la BM (filiale pisciculture, gestion de plans d'eau) ▪ Partage d'expériences et de données sur l'appui à la décentralisation
BOAD	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement des racines et tubercules (PDRT, avec le FIDA) ▪ Intensification agricole dans certaines communes à risque pour (sécurité alimentaire) ▪ Infrastructures rurales (piste, infrastructure de mise en marché, aménagement des bas-fonds et leur mise en valeur) ▪ Appui au PUASA (maïs, riz) 	<p>Passé</p> <p>En cours</p> <p>En cours (jusqu' à 2011)</p>	<p>Partenariat actuel</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La BOAD cofinance le projet PACER (FIDA) pour la réalisation des infrastructures rurales. Dans le passé la banque a cofinancé le PDRT (FIDA) concernant le développement des racines et tubercules.
Coopération allemande (GIZ et KfW)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Approvisionnement en eau potable et assainissement ▪ Conservation et gestion des ressources naturelles (essentiellement production coton), itinéraires techniques avec intégration de la gestion des ressources naturelles) et restauration du sol ▪ Appui à l'expansion du PFR (avec MCA) ▪ Appui à la décentralisation et au développement communal (PDDC) ▪ Expansion de l'approche : Chaîne des valeurs ajoutées (CVA) et appui aux filières de riz, anacarde, karité et maïs, maraichage (Atacora, Donga), dans le futur : coton biologique 	En cours et généralisation	<p>Axe potentiel de partenariat</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Partager connaissance sur la facilitation d'accès à la terre ▪ Appui à l'élaboration des itinéraires techniques mieux orientés vers la gestion durable des ressources naturelles et partage de résultats ▪ Coopération et partage de connaissance dans l'appui à la décentralisation ▪ Partage de connaissance et complémentarité concernant 'chaîne des valeurs ajoutées'

Partenaires techniques/ financiers	Secteur Prioritaire	Période de la Stratégie nationale	Axes potentiels de partenariat avec le COSOP
Coopération américaine	<ul style="list-style-type: none"> ▪ PRISM (USAID, Care International) : extension des services des IMF en milieu rural, renforcement institutionnel du consortium Alafia, renforcement des cabinets privés (microfinance) ▪ Foncier rural (PFT) (MCA avec Kfw) ▪ MCA : Financement rural ▪ Filière coton ▪ Gestion intégrée des prédateurs 	<p>Exécuté</p> <p>Jusqu'en 2011 En cours et futur futur</p>	<p>Axe potentiel de partenariat</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ MCA : financement rural
Coopération danoise	<p>Secteur Eau et assainissement</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ PADSA-1 : Appui à la recherche agricole/ Genre et agriculture/ Appui à la gestion du secteur agricole/ Accès au crédit (Renaca)/ Valorisation des productions agricoles, appui aux OP et MER (filières maïs, manioc, anacarde et karité) / Caisse villageoise et centre technique décentralisé ▪ PADSA-2 : Transport rural, transformation agroalimentaire, accès au crédit (anacarde,) (anacarde : Atacora, Borgou, Zou ; maïs : national maïs ne pas dans l'Ouémé, manioc : Borgou-alibori, Zou, Mono-Couffo) 	<p>Fin 2011</p> <p>Phase d'instruction, A partir de 2012</p>	<p>Axe potentiel de partenariat</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accès au crédit ▪ Transformation agroalimentaire ▪ Transport rural (complémentarité de ciblage) ▪ Partage de connaissance sur la décentralisation
Coopération française (AFD)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Programme d'appui aux dynamiques: conseil aux exploitations agricoles familiales et module conseils de gestion aux organisations paysannes, dans le cadre des filières du (essentiellement) coton, de l'ananas et du maraîchage ▪ Projet Gestion durable des forêts communales (et marchés ruraux de bois-énergie) ▪ Appui à la filière soja ▪ Appui à la Gestion Foncière Communale 	<p>2008 – en cours</p> <p>En cours et futur</p> <p>Phase d'instruction</p>	<p>Axe potentiel de partenariat</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Module conseil aux exploitations agricoles Familiales ▪ Module conseils de gestion aux organisations paysannes ▪ Partage de connaissance filières ananas et maraîchage
Coopération néerlandaise	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui au secteur privé (filières coton) : accent sur OP (SNV) ▪ Promotion de l'accès aux engrais chimiques non-coton par le système de warrantage (maïs, riz, ananas) (avec IFDC),(ananas : Atlantique, maïs : Borgou-Alibori, Mono-Couffo, Ouémé) ▪ Renforcement des OP, appui institutionnel au PNOPPA (Agriterra) ▪ Projet gestion intégrée prédateurs IITA ▪ Recensement national d'agriculture ▪ Commercialisation de maïs ▪ Appui à la production Jatropha 	<p>2009 – en cours</p> <p>Phase d'instruction</p>	<p>Axe potentiel de partenariat</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Partager connaissance sur warrantage ▪ Partager connaissance sur décentralisation ▪ Complémentarité pour l'appui aux OP
Coopération technique belge (CTB)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui à la décentralisation à Atacora, Donga, Mono et Couffo (PAPDC) ▪ Filières de riz et maraîchage et anacarde , (Mono, Couffo : passé), Atacora, Donga, accent important sur les OP ▪ Filière halieutique (Mono) et appui à la création de l'autorité béninoise de la sécurité sanitaire des aliments (ABSSA) ▪ Appui institutionnel MAEP (gouvernance de filières) ▪ Fonds d'investissements agricoles (FOTRADA) et appui aux investissements communales (filières) via le FADeC 	<p>Passé</p> <p>Passé et en cours</p> <p>A court terme (2011)</p>	<p>Axe potentiel de partenariat</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Filières riz et maraîchage, appui aux OP ▪ Pooling d'appui institutionnel au MAEP ▪ Appui au FOTRADA et à sa transition vers le FNDA ▪ Partage de connaissance sur les investissements dans l'économie locale (à travers le FADeC)
Coopération Japonaise (JICA)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Filières halieutiques (aquaculture continentale) (Zou, mono, Atlantique, Ouémé) ▪ Secteur éducation et santé ▪ Appui aux filières riz (régional, CARDS) 	<p>2011-2020</p>	<p>Axe potentiel de partenariat</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Inclusion des bénéficiaires du PADPA (pêcheurs) dans le futur (aquaculture)
Coopération Suisse	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Projet d'hydraulique villageoise (Helvétas) ▪ Appui à la production de l'ananas et du coton biologique (Helvétas) ▪ Filières karité, maraîchage et maïs (Borgou) ▪ Projet d'Appui au renforcement de la bonne gouvernance dans le Borgou 		<p>Partenariat actuel</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ananas biologique (Helvétas) <p>Axe potentiel de partenariat</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcement de la bonne gouvernance Borgou

Partenaires techniques/ financiers	Secteur Prioritaire	Période de la Stratégie nationale	Axes potentiels de partenariat avec le COSOP
Union Européenne (UE)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui au secteur de santé, appui à l'amélioration de la gouvernance, appui au transport (y inclus pistes rurales du Zou, Colline, Borgou et L'Alibori), appui au secteur Eau et Energie, Réforme finances publiques ▪ Facilité alimentaire: appui aux filières vivrières (essentiellement riz puis maïs, légumes et légumineuses) (à travers des ONG/Agences (Protos, CIDR, GIZ et CISO) et convention avec CTB (filère riz). ▪ Viande bovine (PAPE) et vaccination volaille (VACNADA) ▪ Appui au renforcement du secteur privé (PASP) ▪ Appui au renforcement des aspects agro-alimentaires dans les filières d'ananas et karité (et crevettes) 	<p>En cours (jusqu'en 2011) (le riz avec CTB continue)</p> <p>Futur (fin 2011, début 2012)</p>	<p>Partenariat actuel</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ FIDA (PADER) a reçu un don d'UE pour la production de semences de riz et de boutures certifiées de manioc (en cours) <p>Axe potentiel de partenariat</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Filière ananas – aspect valorisation, itinéraires adaptés au marché, lien agro-alimentaire
Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réhabilitation et installation d'écoles, de centres de santé et de points d'eau ▪ Vaccinations des enfants 	En cours	
United Nations Population Fund (UNFPA)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Santé de la Reproduction ▪ Renforcement des capacités institutionnelles ▪ Réduction des inégalités entre les sexes 	En cours	

Dossier clé 4: Identification du groupe cible, questions prioritaires et options envisageables

Typologie	Niveau de pauvreté et causes	Réponses	Besoins prioritaires	Réponses du COSOP
Les petits agriculteurs/trices et la petite exploitation familiale	<p><u>Niveau de pauvreté élevé</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faible revenu et vulnérabilité élevée à l'insécurité alimentaire ▪ Dégradation des sols (selon la location) ▪ Imprévisibilité climat, faible adaptation aux changements climatiques et faible maîtrise de l'eau ▪ Accès difficile aux intrants appropriés, services agricoles non adaptés à la capacité spécifique des producteurs, faible niveau de mécanisation et culture attelée dans le nord-ouest, accès limité à la main-d'œuvre dans le nord ▪ Enclavement de quelques zones de production ▪ Faible valeur ajoutée des produits agricoles, faible gestion commerciale des MER et ignorance des opportunités économiques ▪ Faible structuration et organisation des OP ▪ Faible accès aux services de crédit (investissements à moyen et long terme), faible capacité des petits producteurs pour une bonne gestion du crédit ▪ Opportunités très limitées pour développer des activités en dehors de l'agriculture ▪ Faible participation aux décisions locales (privées et publiques) ▪ Faible accès aux services de santé de base (coûts élevés) ▪ Manque de terres cultivables dans le Sud 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Migration vers zones urbaines, vers les autres zones rurales et d'autres pays comme journalier ou pour s'installer ▪ Solidarité, distribution de la nourriture et de la main-d'œuvre (plus dans le nord) ▪ Travailler comme journalier local ▪ Petit commerce ▪ Crédit non remboursé 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nouvelles opportunités pour la création de revenus, en utilisant le potentiel existant et développement des activités sans terre ▪ Restauration de sols (itinéraires productifs) ▪ Intrants adaptés aux changements climatiques ▪ Services d'encadrement des exploitations agricoles et de la gestion commerciale ▪ Accès à la mécanisation légère (plus prononcé dans le Nord) ▪ Accessibilité des populations rurales aux paquets technologiques, accès aux périmètres irrigués ▪ La gestion foncière participative ▪ Restauration des plans d'eau ▪ Accès au crédit à moyen et à long termes (IMF). Amélioration de capacité des producteurs sur la note de garantie et la gestion de crédit ▪ Système de communication sur les opportunités économiques ▪ Développement et diffusion des normes de qualité, itinéraires adaptés aux normes du marché ▪ Structuration des filières et organisation des producteurs ; vente collective et capacité de négociation avec le secteur privé ▪ Protection sociale ▪ La formation aux petits métiers et artisanat ▪ Appui au secteur privé dans la conservation et transformation ▪ Participation aux décisions communales ▪ Services d'encadrement coordonnés et accessibles 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diversification des filières (incl. la production sans terre) ▪ Appuyer la croissance du réseau des ASF (intégré au système bancaire) avec des services financiers adaptés ▪ Renforcement de capacité des IMF pour la mobilisation des ressources ▪ Renforcement des cabinets privés et le CeRPA pour l'accompagnement des OP et IMF concernant les services financiers ▪ Développement de systèmes de normes de qualité, et itinéraires productifs et de transformation adaptés au marché ▪ Systèmes de communication concernant les opportunités et services disponibles ▪ Garantir un meilleur encadrement, appui-conseil, aux petits producteurs/trices, incl. gestion commerciale, dans des modules adaptés à leur capacité ▪ Faciliter l'accès aux semences de qualité et aux intrants agricoles, noyaux d'élevage ▪ Valoriser les bas-fonds; ▪ Inclure la restauration des sols dans paquets de vulgarisation utilisés ▪ Appuyer les OP dans l'entrepreneuriat, gestion commerciale, structuration et liens institutionnels avec le secteur privé et autres acteurs de filières. ▪ Renforcement de la participation des communautés et associations de base aux dynamiques communales. ▪ Piloter des centres communaux de la promotion du développement économique local
Femmes rurales pauvres et femmes chefs de ménage	<p><u>Niveau de vulnérabilité élevé</u></p> <p>Cfr. ci-dessus, mais avec accent spécifique</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Analphabétisme ▪ Pénibilité et charge importante de travail des femmes rurales ▪ Accès non sécurisé aux facteurs de production (dont la terre, les intrants), et aux informations concernant les opportunités et exigences du marché ▪ Faible niveau de spécialisation et faible 	<p>Cfr. ci-dessus avec accent spécifique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Petit commerce et transformation ▪ Gestion de risques, diversification des activités informelles ▪ Petites activités (AGR) en groupe pour avoir accès à l'aide 	<p>Cfr. ci-dessus avec accent spécifique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Institutionnalisation d'aspect genre dans la politique sectorielle d'agriculture (et dans les institutions locales) ▪ Vulgarisation des textes juridiques et des textes relatifs à l'égalité entre les sexes ▪ Facilitation de l'accès à la nouvelle terre et levée des obstacles socioculturels ▪ Renforcement des capacités techniques et de gestion commerciale des femmes rurales et 	<p>Cfr. ci-dessus avec accent spécifique</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Institutionnalisation de l'aspect genre (OP, communes, AVD, autres associations locaux) ▪ Fournir aux femmes les informations sur les opportunités économiques ▪ Renforcement de capacité des IMF, OP et associations des femmes pour un meilleur accès à des crédits adaptés et une meilleure gestion du crédit

Typologie	Niveau de pauvreté et causes	Réponses	Besoins prioritaires	Réponses du COSOP
	<ul style="list-style-type: none"> accès aux OP mixtes ▪ Faible accès des femmes aux services de vulgarisation des technologies ▪ Accès difficile aux équipements de transformation des produits agricoles ▪ Faible accès au crédit ▪ Faible participation aux décisions locales et dans les ménages ▪ Faible accès aux services de santé 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Petit élevage ▪ Réduction de la fréquence et de la qualité des repas ▪ Retrait des enfants de l'école et report des soins de santé ▪ Envoi des enfants en ville à travailler 	<ul style="list-style-type: none"> modules adaptés ▪ Modernisation des équipements de production et de transformation des produits agricoles ▪ Renforcements de capacité des IMF, OP et femmes pour un meilleur accès à des crédits adaptés et une meilleure gestion du crédit ▪ Renforcer la capacité à participer aux décisions communales / associatives ▪ Accès à l'eau potable et soins de santé, protection sociale ▪ Des techniques économisant la main-d'œuvre dans le ménage pour les femmes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faciliter les femmes pour l'accès aux nouvelles terres (à travers les OP). ▪ Organiser des séances de alphabétisation pour des jeunes femmes et renforcer leur capacité de gestion ▪ Améliorer l'accès des femmes aux services d'encadrement, technologies, semences de qualité et intrants adaptés à leur capacité ▪ Equiper les femmes en matériel agricole et de transformation des produits agricoles
Jeunes ruraux (15-25)	<p><u>Niveau de vulnérabilité élevé</u> Cfr. ci-dessus avec accent spécifique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Insuffisance d'offres d'emplois et qualification insuffisante ▪ Accès difficile aux facteurs de production (terre et crédit, connaissance des opportunités, équipements) ▪ Accès difficile aux services de formation et encadrement ▪ Frustrés par leur isolement, vie et travail pénible dans les villages, motivés par la hausse des prix des produits agricoles ▪ Migration peu réussie ▪ Faible participation aux décisions communales et familiales 	<p>Cfr. ci-dessus avec accent spécifique:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Migration vers zones urbaines et autres zones rurales ▪ Petit commerce • Travailler comme journalier local ▪ Prostitution (filles) ▪ Conflits familiaux ▪ Chômage 	<p>Cfr. Petits producteurs avec accent spécifique:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Introduire les jeunes dans différents maillons des filières (avec innovations et mécanisation) et avec préférence des activités 'sans terre' et à court cycle ▪ Meilleure intégration des jeunes au sein d'associations ou de groupements ▪ Renforcer leur capacité de participation dans les dynamiques et décisions locales ▪ Activités lucratives en dehors de l'agriculture, formation professionnelle, installation ▪ Renforcement de capacité pour une émigration plus réussie 	<p>Cfr. Petits producteurs avec accent spécifique:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Inclure l'appui aux filières sans terre/ à cycle court ▪ Sensibiliser les autorités et chefferies villageoises et les OP sur l'accès à la terre des jeunes et leurs groupements ▪ Intégrer les jeunes dans des réseaux/ OP/ associations et renforcer leur capacité organisationnelle et de gestion ▪ Fournir aux jeunes les informations adaptées sur les opportunités économiques
Pêcheurs (surtout hommes)	<p><u>Niveau de pauvreté et vulnérabilité élevé</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Détérioration des ressources naturelles, mauvaise gestion des plans d'eaux ▪ Pression démographique ▪ Faible structuration de la filière piscicole, (intrants, contrôle sanitaire, débouchés, etc.) ▪ Faible accès à l'information, formation, accompagnement des activités en dehors de la pêche ▪ Faible accès au crédit adapté, faible capacité de gestion des crédits ▪ Faible disponibilité de terre et accès à la terre ▪ Faible développement des infrastructures sociales, tabous et traditions très fortes ▪ Faible participation aux décisions communales ▪ Enclavement des villages 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Volonté de continuer (partiellement) leurs anciennes activités ▪ Chômage et appauvrissement des hommes, petit commerce et transformation (petite échelle) par des femmes ▪ Migration vers zones urbaines ▪ Petites activités alternatives mais pas avec un niveau rentable 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diversification des activités en dehors de la pêche ▪ Accès aux classes d'école, et soins de santé préventifs ▪ Restauration des ressources naturelles, gestion locale des plans d'eaux et adaptation techniques de pêche ▪ Routes/pistes, ▪ Accès au crédit adapté (moyen terme) et renforcement de capacité des IMF et pêcheurs pour une meilleure gestion du crédit ▪ Renforcer leur organisation et capacité de participation dans les dynamiques et décisions locales 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inclure les pêcheurs dans les filières sans terre (ou peu de terre) (comme ci-dessus) ▪ Ciblage des zones de pêche ▪ Partenariat avec FAO, BAfD, JICA et BM pour inclure les bénéficiaires du PADPPA dans l'appui aux filières pisciculture et dans les activités d'aquaculture et pour la gestion des ressources naturelles ▪ Appui aux associations locales (pêcheurs, femmes, comité de gestion d'eaux) pour le renforcement de leur capacité pour participer aux décisions publiques et privées ▪ Renforcer la capacité des communes pour la gestion, priorisation et coordinations des services et informations